

**XIII ème COLLOQUE DE L'ADDES**

(Association pour le Développement de  
la Documentation sur l'Economie Sociale)

Paris, le 18 Novembre 1997

**NOUVELLES DIMENSIONS DE L'ECONOMIE SOCIALE**

**LES ASSOCIATIONS**

**DANS LA DYNAMIQUE SOCIALE**

**Marie-Thérèse CHEROUTRE**

## Sommaire

Introduction

### 1ère partie

#### Constats

Une profonde évolution

Des tendances

L'élargissement du champ d'activités -Les mutations de la population -L'expression publique -De nouvelles formes associatives.

#### L'utilisation de la loi sur le contrat d'association

Taux d'adhésion et principaux domaines d'intervention

Permanence et évolution

Des clarifications cependant s'imposent

La connaissance -Les déviations.

#### La délimitation du champ

Les associations d'intérêts particuliers

Les associations orientées vers l'intérêt général

### 2ème partie

#### La production associative et la plus-value associative

La participation des associations à des tâches d'intérêt général

#### Les champs d'activités et les acteurs

Une nécessaire nomenclature

L'évolution des domaines d'intervention

L'activité associative

La finalité de l'activité -Le type de prestations -Les publics atteints -Les territoires d'intervention

Deux fonctions peuvent être mises en évidence

Les acteurs

La diversification -Différents types d'engagement par secteur -

Le degré de participation

Les militants

Les créateurs -Des profils bien différents

Crise du militantisme ou nouvelles forme d'engagement

.../...

**Le projet**

Le vivre ensemble  
 L'acte d'adhésion  
 Dans la communauté politique  
 L'importance du projet fondateur  
 Les risques  
 L'action collective en réseaux ou la fonction de reliance

**La méthode associative**

Le fonctionnement interne  
 La relation inter-personnelle  
 Méthode et activités associatives

**Le secteur sans but lucratif****Le bénévolat**

Des débats encore proches -Une nouvelle problématique

**Les bénévoles**

Des études statistiques -Adhérents et bénévoles -La répartition par secteurs -Les diverses formes du bénévolat - De nouveaux bénévoles -Le bénévolat est-il mesurable -Le bénévolat a un coût -La gestion du bénévolat -La problématique des gratuités s'est compliquée

**Associations et emplois**

La diversité des emplois-L'évolution de la fonction employeur-  
 L'évolution des emplois-La relation bénévoles/salariés

**La logique du don****L'association dans son environnement****Les caractéristiques de l'association dans la société civile**

L'enracinement de l'association -La capacité à associer des acteurs différents -L'impact de l'association dans l'espace public autonome -Les réseaux de relation -La fonction des réseaux -

**L'articulation entre secteur non lucratif associatif et secteur marchand**

L'articulation entre secteur non lucratif associatif, pouvoirs publics, collectivités territoriales

**En conclusion : des questionnements****Références bibliographiques**

## **Les associations dans la dynamique sociale**

La loi du 1er Juillet 1901 qui a défini l'association comme une « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénéfices » est un cadre commode pour répondre à la volonté de personnes physiques ou morales de se regrouper dans la durée pour poursuivre un but commun. Son cadre souple et peu contraignant au départ a le mérite de permettre l'expression d'aspirations les plus diverses qui traversent le corps social. Son usage qui a connu au cours des décennies un grand développement le prouve. L'association est une des formes les plus fécondes de sociabilité

La loi de 1901 a créé une nouvelle personne morale qui a pris une place originale dans les institutions du pays. Elle n'est pas le fondement du désir de s'associer. Elle en donne la liberté légale et en favorise les conditions. La motivation est en amont, inhérente à la personne humaine, être social, dans son désir d'agir avec d'autres, de participer à une oeuvre collective, de mettre en oeuvre des convictions comme de défendre son moi ou de le valoriser.

On peut cependant s'interroger : pourquoi tant de personnes utilisent-elles la forme associative ? Ce n'est pas pour des raisons financières puisqu'elle ne permet pas la recherche du profit monétaire personnel ni pour le service direct de l'Etat puisqu'elle se déploie dans la sphère privée.

Une autre logique est à rechercher au carrefour de la liberté et de la solidarité qui ne peut se trouver que dans l'exploration de la nature, de la pratique et de la spécificité associatives. Nous pourrions alors tenter de mettre en relief leur apport particulier à la dynamique sociale

## 1ère partie

### - Constats.

#### **Une profonde évolution**

Si le texte de la loi a peu changé depuis sa promulgation, par contre son usage a considérablement élargi les champs d'activités, les objectifs, les modalités de fonctionnement, le rôle, le nombre et les acteurs des associations considérées comme une des principales composantes de la société civile. Elles sont souvent l'expression de ses besoins, ses attentes, ses revendications, ses propositions. Elles rendent possible l'initiative des citoyens, instaurent entre eux comme avec les pouvoirs politiques de nouvelles relations dans une conception élargie de la démocratie qui ne se résume pas à la représentation électorale

Leur évolution a profondément marqué la société. On peut citer :

- Les modes de vie : l'organisation collective des loisirs, du sport, du spectacle vivant, des vacances d'enfants et d'adolescents, de la protection de l'environnement, de la gestion des parcs régionaux..

- La défense des droits : des mal logés, des immigrants, des riverains en difficulté, des malades, des chômeurs, des enfants maltraités

- La défense d'intérêts communs : associations professionnelles, de copropriétaires..

- Les consultations obligatoires des associations par les pouvoirs publics dans de nombreux secteurs : environnement, jeunesse et sport, culture, sanitaire et social, pouvant aller jusqu'à une délégation de service public : Cnosf, Unaf...

- Le niveau législatif. Des associations sont à l'origine de l'élaboration de textes de lois ou de décrets : sur les handicapés, sur le RMI, sur le logement, sur l'action sanitaire et sociale, sur la protection de la nature et le cadre de vie, sur la condition féminine, sur la formation d'animateurs de vacances collectives d'enfants.....

- Le niveau juridique et administratif : de nombreuses associations peuvent se porter partie civile dans le cadre de leur objet statutaire non seulement pour leurs membres mais pour des personnes s'estimant victimes de préjudices : urbanisme, aménagement du territoire, pollution, femmes battues, pères réclamant la garde de leurs enfants, expulsions.....

- Le niveau fiscal : par la possibilité de bénéficier de dons et de legs, et d'exonérations de certains impôts (doctrine des oeuvres)

#### **Des tendances**

##### L'élargissement du champ d'activités

Présentes dans l'espace national à tous les niveaux territoriaux, les associations ne sont pas en dehors de la crise qui frappe les institutions et leur représentation. Leur capacité d'innovation, leur proximité des lieux et des personnes leur permettent de percevoir les premières urgences et de tenter les premières réponses, suscitant des

créations (associations de chômeurs, de développement local, d'insertion...) ou institutionnalisant certaines comme représentantes d'une catégorie de la population (projet de loi sur la cohésion sociale ou RMI). L'évolution du chômage et de l'exclusion ont développé ces types d'action vers des populations à problèmes et non solvables que les pouvoirs publics auraient tendance à considérer comme étant de la priorité des associations au détriment de leurs autres missions.

L'élargissement du champ des activités associatives révèle cette diversité mais une analyse plus fine rend compte d'un certain nombre de mutations internes qui bousculent le cadre des trois catégories classiques : associations gestionnaires ou prestataires de service, militantes ou contre-pouvoirs, de loisirs ou de sociabilité. Ces fonctions interfèrent parfois et la fidélité à leur objectif d'origine peut conduire certaines associations à prendre conscience des risques de l'institutionnalisation au détriment de la recherche et de l'innovation (associations gestionnaires), d'autres à élargir leurs activités de loisirs vers des choix plus engagés (secteur sportif ou d'animation de jeunes).

### Les mutations de la population

Aujourd'hui, après plus d'un siècle d'enseignement obligatoire, d'apports des institutions éducatives et culturelles et d'une manière générale d'élévation du niveau et des conditions de vie, la population française est, dans l'ensemble, plus instruite, plus formée. La conscience qu'ont les individus de leur autonomie est plus éveillée, leur désir et leur capacité d'être sujet sont plus vifs. En ce sens, ce que l'on nomme l'individualisme contemporain ne peut être assimilé à un repli sur soi mais plutôt à la conscience de soi comme acteur responsable de ses relations à autrui et de son appartenance à des réseaux préservant son autonomie et favorisant en même temps une vie collective choisie. La quête d'identité et de reconnaissance sociale est première.

On recherche alors dans l'association des réponses à des questions touchant à sa situation personnelle, dans une sphère de proximité, orientée vers un intérêt circonscrit qu'il soit culturel, de loisir, de santé, d'entr'aide, de vie quotidienne... Les problèmes actuels du chômage, du logement, de la marginalisation, de l'éclatement familial, de la maladie et de leurs conséquences y trouvent un accueil et des tentatives de solution. On constitue, selon les besoins, de nouveaux réseaux et on participe à plusieurs dans un engagement souvent éphémère. Cette nouvelle forme de sociabilité se distingue de la pratique associative qui avait marqué les précédentes générations autour d'engagements militants forts, continus, structurés

### L'expression publique.

Appartenant à la sphère privée, l'association, dans de nombreux cas, devient cet intermédiaire au delà du privé où l'expression collective peut prendre place. A côté des « espaces publics imprégnés par le pouvoir et hautement organisés, se différencient des espaces publics autonomes » (Habermas) qui sont des lieux d'expression démocratique, chemins d'accès à une parole publique. L'association rejoint le besoin de communiquer, de faire connaître sa demande, de faire acte de citoyenneté dans la vie de tous les jours, de participer à l'amélioration de la vie collective, étape intermédiaire avant le choix éventuel d'une action plus directement institutionnelle ou politique.

Une société moderne ne peut se passer de l'expression et de l'engagement de ses citoyens dans la quête d'un « mieux-être ». Les associations participent à cette

dynamique sociale par leurs propositions comme par leurs revendications même si elles sont exprimées souvent d'une manière insatisfaisante par manque d'institutions ou d'instances reconnues que la décentralisation n'a pas engendrées. Cette fonction s'est élargie au sein de la société civile, allant parfois jusqu'à un rôle de suppléance qui doit les rendre vigilantes pour ne pas être dénaturées par une confusion avec l'institution politique, administrative ou syndicale.

#### De nouvelles formes associatives.

Il faut noter des modes de regroupements qui s'organisent en dehors du cadre de la loi de 1901. ( Jacques Ion). Leur fluidité rend difficile leur connaissance qui peut être tentée à partir des formes de participation des jeunes autour d'un projet, d'un rassemblement, d'un voyage...Quelle sont leur durée, leur influence ? L'étude peut se faire à partir de créations dans les banlieues. Sont-elles des créations autonomes ? Quels sont leurs liens avec des institutions existantes, avec leur environnement local ? Quelle est l'influence des politiques notamment celle de la ville dans les modèles, les modes de fonctionnement, les financements ? Quel est leur impact à moyen terme ?

### **- L'utilisation de la loi sur le contrat d'association**

Les publications des instituts de sondage nous renseignent sur l'intérêt des Français pour la vie associative

#### **Taux d'adhésion aux différents types d'associations et principaux domaines d'intervention**

Le CREDOC, depuis plus de quinze ans, suit le taux d'adhésion des Français dans le cadre du système « *Conditions de vie et aspirations des Français* » Il est un bon indicateur pour apprécier la motivation de la population adulte pour la vie associative. En 1992, ce taux atteint 45,6% soit près d'un Français sur deux.

L'INSEE, dans une publication plus récente (Insee Première- N°542 Septembre 1997 « *Le milieu associatif de 1983 à 1996* ») fait les constatations suivantes : en 1996, 20 millions de personnes, soit 43% des plus de 14 ans sont membres d'une association et depuis 1983, date de la dernière enquête, il n'y a eu ni recul ni véritable progression de la participation associative en France. Les changements se manifestent dans les activités et sur les modalités de participation.

#### **Permanence et évolutions**

Même si la vitalité du monde associatif repose largement sur les activités sportives, culturelles et de loisir, son impact et son extension dans les domaines comme ceux de l'environnement, de la solidarité, de la défense des droits, du développement local, où il a souvent devancé l'Etat, marquent la société.

• Dans « *Le bilan de la vie associative -1994-1995* » le Conseil National de la Vie Associative (CNVA) poursuit son étude sur la création d'associations déclarées au Journal Officiel. Par rapport aux années 1987-90, culture et sport représentent toujours 42% des créations, l'activité économique augmente de 12,8 à 13,2 % et celui du logement connaît un réel envol avec les associations d'habitants et d'habitat social qui passent de 5,3 à 6,7 %.

• Dans l'enquête du LES/CNRS sur les associations (-Viviane Tchernonog), présentée au colloque de l'Addes en 1991, un tableau sur « la pyramide des âges des associations par secteurs d'activités », permet d'en saisir les évolutions dans le temps.

	SANTE ACTION SOCIALE	CULTURE	SPORT	LOISIRS SOCIABI LITE	EDUCATION / FORMATION	DEFENSE DES DROITS	ACTIVITES ECONOMI QUES	TOTAL
avant 1929	5.5	6.6	9.1	8.1	1.5	17.2	3.1	8,0
1930 / 1940	3.1	1.5	3.9	3.8	4.4	3.2	1,0	2,9
1940 / 1950	7.4	2.4	4.8	4.8	2.9	14,7	1,0	6,0
1951 / 1960	6.8	4.6	4.6	3.8	5.9	5.6	7,2	5,4
1960 / 1970	12.7	12.8	14.3	11.8	5.9	9.8	8,2	12,1
1970 / 1980	27.1	24.5	28.2	23.1	22.1	18.6	18,6	24,7
depuis 1981	37.4	47.5	35.0	44.6	57.4	30,9	60,8	40,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Ce tableau fournit une présentation de la structure par âge des associations vivantes. La première remarque qu'il permet de formuler est que le mouvement associatif est, dans son ensemble, très jeune (40% des associations ont moins de 10 ans à la date d'observation).

D'autres observations peuvent être faites selon les secteurs d'activités par comparaison avec la colonne de droite qui donne la moyenne de l'ensemble par tranche de dix ans :

- dans le sport et dans l'action culturelle, la structure par âge est la même que pour l'ensemble.

- dans l'éducation et la formation, dans les activités économiques, l'insertion, le développement local, les associations sont particulièrement jeunes : 60% des associations ont moins de 10 ans à la date d'observation

- dans la culture et la défense des droits on note aussi une explosion de ces secteurs.

• Les publications du CREDOC et de L'INSEE déjà citées permettent de constater des évolutions non seulement dans les domaines d'activités mais dans les modalités de participation des adhérents.

Pour le CREDOC, les résultats de 1992 mettent en évidence deux enseignements. D'une part, le double mouvement caractéristique des années quatre-vingt qui avait vu la désaffection des associations militantes et l'essor des associations sportives semble avoir pris fin. D'autre part, l'augmentation de la proportion des adhérents d'âge mûr, plus expérimentés et ayant plus de temps libre pourrait modifier à terme la nature du « militantisme ».

Pour l'INSEE, l'étude comparative entre 1983 et 1996 permet de constater que le développement individuel, à travers une activité collective (sport, culture...) a pris le pas sur la défense d'intérêts communs (syndicats, parents d'élèves...). Ce phénomène s'accompagne d'une ouverture du monde associatif à un public plus large que par le passé et les adhérents participent plus souvent à la vie de l'association (voir tableau en page 21.). L'écart entre la participation masculine et la participation féminine a diminué. En 1983, 52% des hommes étaient membres d'associations contre 34% des femmes ; en 1996, 49% contre 37%. Plus souvent actives, plus nombreuses parmi les plus diplômés, les femmes sont aujourd'hui plus

proches du monde associatif qu'il y a quinze ans. Il reste cependant à connaître les fonctions qu'elles occupent pour y voir un réel progrès.

L'étude note également que la participation aux associations est tout aussi fréquente en zone rurale qu'en ville et, évolution particulièrement intéressante, que la vie associative concerne de plus en plus toutes les classes d'âge. En 1983, les associations étaient plutôt dominées par les personnes d'âge mûr : 50% des personnes âgées entre 40 et 49 ans étaient membres d'associations contre seulement 32% de moins de 25 ans. Aujourd'hui on rencontre à peu près autant d'adhérents dans chaque classe d'âge : 45% de personnes ayant entre 15 et 25 ans sont membres d'au moins une association, 43% des 25-39 ans, 46% des 40-64 ans et 45% des plus de 64 ans.

Ces études font ressortir les évolutions dans la création d'associations qui traduisent des problèmes socio-économiques et la façon dont la société s'en empare. Elles confirment également la grande souplesse d'adaptation et l'intérêt de l'outil juridique qu'offre l'association à la vitalité sociale. Sa diversité reflète bien l'éventail des aspirations humaines et n'est pas à déplorer. La cadrer ou la limiter irait à l'encontre d'une liberté constitutionnelle mais surtout appauvrirait les expressions individuelles et collectives qui enrichissent le tissu social.

### **Des clarifications cependant s'imposent :**

#### La connaissance

Depuis une quinzaine d'années la connaissance des associations a progressé pour plusieurs raisons : par le travail des historiens, des sociologues, des statisticiens, des économistes, par la volonté de la puissance publique étant donné l'ampleur du développement des associations, de leur rôle dans les politiques sociales et des financements nécessaires et par la demande du secteur associatif lui-même. C'est aussi la réalité sociale, politique, économique, les interrogations devant la question de la cohésion sociale, du déficit démocratique, des besoins non satisfaits et le rôle croissant des associations par rapport aux familles, aux administrations, aux entreprises lucratives qui ont suscité la recherche.

Cette recherche aborde un terrain qui n'est pas neutre ou protégé et qui a largement débordé la sphère des « bonnes oeuvres ». La plupart des associations, aujourd'hui, pour répondre à leur objet et aux demandes côtoient autant le domaine de mission des pouvoirs publics et des administrations à tous les niveaux, que l'espace évolutif du secteur privé lucratif et de la concurrence. Le risque existe de les voir assimilées à un prolongement administratif ou à une entreprise commerciale dans une période de restriction budgétaire et de recherche de marchés.

La connaissance, pour une meilleure reconnaissance des associations, de leur mission spécifique, est une tâche urgente. La mission « CNIS/Associations » confiée à l'INSEE par le Premier Ministre en 1996 va dans ce sens

#### Les déviations

L'utilisation de la loi, dont la date de naissance fait partie des repères collectifs des Français et des étrangers vivant sur notre sol, ne doit pas laisser penser qu'elle est faite pour toute activité et de n'importe quelle façon. Sa nature et les limites de sa capacité juridique doivent être respectées.

Une des principales déviations porte particulièrement sur les associations dites *administratives*, essentiellement gérées par les collectivités territoriales, qui, par la souplesse de leur statut, échappent à la lourdeur et à la lenteur de la comptabilité publique mais sont souvent un démembrement de l'administration. Des circulaires ministérielles en réclament soit l'intégration dans les structures de l'administration soit le retrait de ses représentants. Des recommandations à ce sujet ont été faites par le Conseil Economique et Social et par le Conseil National de la Vie Associative (CNVA).

L'Assemblée Nationale avait adopté en première lecture le 16 Janvier 1997, une proposition de loi « *facilitant la création d'établissements publics locaux* » pour gérer tout service public local à caractère administratif ou à caractère industriel et commercial relevant des collectivités territoriales. Il est difficile de savoir la réaction des collectivités territoriales à ce projet.

Le récent congrès de l'Association des maires de France (Avril 1997) dont le thème portait sur « *le maire et les associations : quelles relations ?* » a longuement présenté les risques de « la gestion de fait » portant essentiellement sur l'usage des deniers publics dans des conditions d'irrégularité parce que manipulés, même avec rigueur et transparence, par des personnes physiques ou morales qui n'ont pas qualité pour le faire. La responsabilité du maire dans ce type d'associations et les sanctions qui en découlent ont d'ailleurs modifié, dans bien des villes et départements, l'engagement direct des élus ou de leurs délégués.

Par qui seront pris en charge les services ? Par une gestion directe ou par des associations ? Les choix ne sont pas sans répercussion sur la participation ou non des citoyens à la vie collective. Restent alors à préciser les procédures, les modes de relations et de financement entre les collectivités et les associations concernées: municipalisation, délégation de mission, contrat sur objectif, subvention...

Une deuxième déviation porte sur l'utilisation de l'association à des fins *commerciales*. Soumise par le législateur et le juge du droit des affaires à de nombreuses règles du droit commercial, elle est également assujettie au droit fiscal où deux principes dominant : celui de l'égalité de tous les acteurs économiques devant l'impôt, celui du traitement spécial accordé à des organismes sans but lucratif dans des conditions réunies sous le terme de la « doctrine des oeuvres » dont les évolutions suscitent actuellement de nombreux conflits

Si l'obligation doit être faite aux associations d'appliquer les principes et les règles définis lorsqu'elles exercent une activité économique dans les mêmes conditions que les entreprises commerciales comparables, l'administration fiscale devrait éviter de fiscaliser en nombre de plus en plus grand, celles qui remplissent des tâches d'utilité sociale.

Combien d'associations culturelles, à l'existence souvent éphémère et fragile sont un tremplin à mi-chemin de l'activité professionnelle !. Faut-il d'emblée les considérer comme des entreprises lucratives ? Combien d'associations ayant ouvert des voies et des solutions dans l'accueil des personnes âgées, dans l'insertion économique, dans le logement de jeunes travailleurs, dans une pratique populaire sportive se voient réclamer l'impôt sur les sociétés car leur domaine d'intervention à dimension économique intéressant désormais le secteur privé lucratif est devenu concurrentiel ou pourrait le devenir..! L'interprétation de l'utilité sociale, sans des références objectives, est source de contentieux. Nous y reviendrons.

Il faut rappeler ici l'exigence de transparence et de contrôle interne qui fait partie de la déontologie des associations y compris celles qui font appel à la

générosité publique. D'ailleurs la « Charte de déontologie » a été élaborée à l'initiative de certaines d'entre elles.

Les lois, les règlements administratifs existent dans l'appareil juridique français par rapport au contrôle des associations. Il n'a pas lieu de les compléter ni surtout de les compliquer mais de les appliquer.

### **- La délimitation du champ**

Le droit de s'associer procède non seulement de la loi mais du droit de toute personne à se reconnaître acteur de sa vie et de son environnement. C'est une démarche libre de citoyen. dont l'usage extensif a entraîné une infinie diversité d'applications.

La loi de 1901, de par la souplesse de son cadre juridique, ne définit pas des entités homogènes d'où la difficulté d'établir une nomenclature si l'on doit tenir compte de cette diversité

Il faut donc préciser notre champ d'étude. Nous n'évoquerons pas ici les associations dont l'objet est la poursuite d'intérêts professionnels, liées à la promotion d'une profession, d'un produit, à la défense d'intérêts économiques et qui sont directement créées par des entreprises commerciales. Leur objet est tout à fait légal et elles ont souvent un impact dans l'animation d'un quartier ou d'une ville et participent à leur dynamisme.

Nous ne tenterons pas une typologie. Il en existe de nombreuses qui selon les recherches poursuivies tiennent compte de plusieurs éléments : la nature des biens et des services fournis, la taille du groupe, l'objectif de l'association, l'identité des acteurs en présence, de leurs rôle et fonction.....

A titre d'éclairage nous retiendrons la thèse de Rachel Biville sur « *L'analyse économique des organisations sans but lucratif* »-(Paris I-Panthéon-Sorbonne), qui décrit un processus à partir du large éventail des biens et services allant des biens privés aux biens collectifs. Quand la catégorie « dominants » composée par ceux qui contrôlent l'organisme se confond avec la catégorie des bénéficiaires, l'organisation est dite d'intérêt mutuel, les bénéficiaires possèdent le contrôle direct de l'organisation. Dans le cas où les « dominants » ne sont pas bénéficiaires de l'organisation, celle-ci est dite d'intérêt général. Plus l'association est tournée vers l'intérêt général, plus la nature des biens et des services qu'elle fournit sera proche d'un bien public alors que la satisfaction des intérêts particuliers stricts, exige le caractère privatif de ces biens. De même, plus l'association se tourne vers l'intérêt général, plus la population concernée par l'action associative s'élargit. On assiste donc à un affaiblissement du contrôle et de la participation des individus avec la multiplication progressive de groupes d'acteurs. La catégorie de « bénéficiaires » différents des membres apparaît dans le groupe large ainsi que celle d'un « commanditaire » dans le groupe plus proche du bien public..

L'auteur en déduit quatre types d'associations : l'association entreprise, le club, le groupe large ou club inclusif, l'association agence. Les deux types extrêmes sont respectivement les types les plus proches du marché d'une part, de l'Etat de l'autre. L'ouverture sur l'extérieur se caractérise donc par un changement de nature de l'objectif, la complexification de la définition des rôles de chaque groupe d'acteurs et l'intensification du problème du contrôle et des incitations à la participation.

*Nous retiendrons dans cette étude les associations dites autonomes, constituées par une démarche volontaire de leurs membres, unies par un contrat en vue de poursuivre un objectif pour la réalisation duquel ils apportent leurs compétences ou leur activité sans rechercher un partage de bénéfices.*

Leur objet ou leur projet permettent de distinguer, parmi ces associations, deux catégories :

### **Les associations d'intérêts particuliers**

De nombreuses associations nées et fonctionnant de manière autonome contribuent, par l'apport de leurs membres, à promouvoir entre eux des pôles de rencontre, de convivialité, d'entraide. Elles se développent dans le vaste éventail des centres d'intérêt, des besoins, des désirs qui se manifestent et suscitent une activité collective d'ordre culturel, professionnel, sportif, ludique, intellectuel... La lecture du Journal officiel consacré à la déclaration d'associations en montre la fécondité. Ces associations sont prises en charge par leurs membres eux-mêmes. Elles s'autogèrent et vivent en grande partie par l'engagement bénévole de leurs adhérents ou sociétaires. Elles sont les plus nombreuses dans l'ensemble associatif.

Même si la plupart d'entre elles répondent à la satisfaction d'intérêts personnels et catégoriels, nous sommes là dans la sphère de la sociabilité, de réseaux relationnels non négligeables qui se déploient dans l'espace altruiste même s'ils sont limités aux seuls membres. Ils contribuent à « une respiration sociale » qui peut aller loin dans la convivialité, le vrai amateurisme, le partage de convictions. Si l'adhésion à ce type d'associations relève de motivations, de don volontaire de son temps et de ses compétences dirigés prioritairement vers la satisfaction de ses membres, elle est cependant fondée sur un acte collectif.

La dynamique associative, pour durer, dépend de l'engagement contractuel de ses membres. Elle favorise le passage de l'usager au participant, du consommateur à l'acteur, du donateur au partenaire.

C'est un apport diffus, difficilement mesurable mais qui colore profondément la qualité des relations humaines à travers les réunions, les rendez-vous, les festivités communes qui donnent du sel à l'existence par leur côté utilitaire comme par la rencontre de centres d'intérêt communs mais aussi par leur dimension affective débordant ou prolongeant le cadre familial privé. Ce n'est pas négligeable pour une certaine dynamique de la société civile.

### **Les associations orientées vers l'intérêt général**

Elles s'identifient par leur objet qui dépasse le seul intérêt de leurs membres et par leur pratique, leur « vie associative » qui dépasse celle d'une simple sociabilité. Le projet de l'association vise alors le service, la promotion, le développement d'une collectivité à travers la participation de ses membres et, quelque soit ses limites, il veut contribuer à leur mieux être par la recherche de ce qui est reconnu comme un intérêt plus général dépassant le seul intérêt de chacun.

Le terme de vie associative a enrichi la structure légale de la loi de 1901 par l'adhésion de ses membres à une mission commune au service d'une collectivité plus

large que celle qu'ils constituent, par leur prise de responsabilité au bénéfice d'un ensemble et par ses exigences de vie et de pratique démocratiques.

Soit d'implantations locales, soit d'ampleur nationale et démultipliées sur l'ensemble du territoire, ces associations sont le plus souvent en lien entre elles et coopèrent à travers des coordinations correspondant à leurs principaux champs d'intervention : le développement économique, social et culturel, le développement agricole et rural, l'éducation, la jeunesse et l'éducation populaire, le sport, le secteur sanitaire et social, la solidarité internationale, la coopération, la famille, le tourisme, l'environnement... Elles sont, dans leur quasi totalité, en relation avec l'administration et les organismes sociaux aux différents niveaux territoriaux, comme avec les ministères selon leur champ d'activité.

.. Elles sont reconnues par des dispositions d'ordre fiscal les autorisant à recevoir des dons et versements comme oeuvre d'intérêt général « *ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises....* »(CGI)

Depuis la mise en place du CNVA en 1983, dont la mission est de faire des propositions au gouvernement relatives à la promotion de la vie associative et d'en établir régulièrement le bilan, les recherches ont convergé sur les questions transversales qui concernent toutes les associations. La constitution, en 1995-1997, sur proposition gouvernementale, de commissions mixtes composées de représentants associatifs et de représentants de ministères a fait émerger la question qui en commande bien d'autres sur la mise en place *d'une reconnaissance d'utilité sociale* qui « serait un facteur essentiel de clarification des relations entre l'Etat et les associations ». (lettre du Premier Ministre au Président du CNVA)

En d'autres termes qu'est-ce qui caractérise *l'utilité sociale de la production associative* ? *Qu'a-t-elle d'original, de spécifique, d'irremplaçable dans la société ? Comment l'appréhender ? L'analyser ? En mesurer l'apport ? Quelles conséquences en dégager ?*

Cette interrogation, dans cette formulation ou dans d'autres traverse non seulement le mouvement associatif mais les administrations et les élus. Elle n'est pas étrangère à la situation des associations dans l'Union Européenne et aux travaux à l'échelle internationale entrepris par des chercheurs sur les Organisations Sans But Lucratif.

*Cette étude dans le cadre du colloque de l'ADDES, s'appuyant sur des travaux antérieurs ou en cours et bénéficiant d'approches différentes souhaite apporter une contribution à cette recherche par un positionnement du sujet vu volontairement de l'intérieur, ce qui en donne les limites, et tenter d'ouvrir quelques perspectives.*

## 2ème partie

### - La « production associative » et la plus value associative

L'effort de connaissance des associations a été d'abord celui des historiens (Agulhon), des sociologues, des chercheurs en science sociale (Forsé, Poujol, Héran; Roudet, Canto..) qui ont mis en lumière leur rôle social, leur fonction d'indicateur de changement social. Les statisticiens et les économistes ont prolongé la recherche dans leur discipline en tentant de quantifier leur poids économique considéré jusque là comme négligeable. Un grand pas a été fait alors. L'ampleur des résultats quant au nombre d'associations, aux implantations, aux flux financiers, à l'importance économique, à l'emploi, à l'apport bénévole a montré la nécessité de mieux connaître ce secteur afin de l'intégrer dans la statistique nationale. Il a montré également la nécessité d'ouvrir de nouveaux champs d'études et d'expérimenter des indicateurs adéquats pour appréhender une réalité difficile à cerner du fait de son hétérogénéité et du fait évident qu'elle ne peut se résumer à la seule dimension d'agent économique.

Au delà de la connaissance toujours à perfectionner sur le financement, le salariat, le bénévolat et sur d'autres facteurs caractéristiques de la production non rémunérée, au delà des états fournis par les statistiques, c'est plus sur les problèmes de la dimension sociale de cette production qu'il faut maintenant rechercher, sur les fonctions, sur la dynamique sociale; socio-politique, socio-culturelle, socio-économique des associations qu'il faut maintenant creuser, c'est à dire sur leur dimension sociétale profondément solidaire des mutations de la société

La recherche sur la production associative et son impact dans la dynamique sociale, sur ce que l'on appelle également « *sa valeur sociale ajoutée* » est étroitement liée aux spécificités des associations reconnues comme participant à l'intérêt général. C'est elles qui ont le plus d'impact et d'effet sur la vie collective

A côté de ce type d'associations que nous voulons identifier, bien d'autres organismes, non seulement publics mais privés visent l'intérêt général. Aucun secteur n'en a le monopole. C'est justement parce que l'intérêt général est servi par de nombreux secteurs que le mouvement associatif concerné doit expliciter clairement pour lui-même et pour ses divers interlocuteurs comment il y contribue, ce qui le caractérise, ce qui relève de sa nature propre, ce qui justifie, de ce fait, sa légitimité et sa reconnaissance

D'autre part, l'intérêt général est ce qui est reconnu comme tel par une société donnée, à une époque donnée. Dans une société démocratique cela veut dire par une majorité des citoyens et leurs instances élues.

De nombreux groupes sociaux contribuent à forger l'image de l'intérêt général « qui n'est autre que ce bien social qui se trouve reconnu comme finalité désirable par des volontés rejointes » (Chantal Delsol). L'Etat n'en est ni le seul interprète ni le seul concepteur mais il doit en être le garant. L'intérêt général est évolutif et ses critères n'ont pas valeur parce qu'ils ont été une fois reconnus. Ils doivent être réévalués périodiquement par rapport aux exigences et aux priorités de la situation présente.

### **La participation des associations à des tâches d'intérêt général.**

- Elle implique; de la part du mouvement associatif, des précisions sur les critères permettant de les identifier

Suite aux travaux du CNVA et aux recherches de regroupements associatifs comme la Fonda et l'Uniopss, le milieu associatif s'accorde sur les critères positifs d'identification de ces associations autonomes issues d'initiatives privées et caractérisées principalement par :

- la primauté de leur projet qui dépasse la somme des intérêts particuliers des membres.

- une production sociale spécifique comme plus-value associative apportée aux services existants

- la non lucrativité et la gestion désintéressée

- un fonctionnement démocratique reposant sur l'engagement volontaire, une organisation particulière, une transparence financière.

- une relation avec les pouvoirs publics marquée notamment par l'existence d'un agrément ou d'une habilitation et par des financements publics

- Elle implique également la reconnaissance par les pouvoirs publics de « l'utilité sociale » de ces associations du fait de leur participation à l'intérêt général.

Cette utilité sociale doit être évaluée non seulement par l'association mais par les demandeurs, les destinataires et les financeurs (collectivités-Etat) à partir de critères reconnus par les deux parties avec leurs conséquences financières et fiscales notamment.

Les modalités de cette reconnaissance implique des procédures nouvelles pour lesquelles le mouvement associatif demande l'instauration d'une véritable juridiction ou commission paritaire composée de représentants des associations et des administrations concernées et présidée par un magistrat

La recherche des critères par lesquels peut être identifiée et reconnue l'utilité sociale de certaines associations, sans que soient mises en question la qualité et l'utilité des autres, a été le travail prioritaire du CNVA et des récentes commissions mixtes Pouvoirs Publics/Associations. Ces travaux ont révélé et identifié des divergences notamment sur la conception du régime fiscal des associations par l'administration fiscale. C'est pourtant de la solution d'un certain nombre d'entre-elles que dépend en grande partie l'impact des associations dans la société

*C'est donc à partir de l'exploration des principales caractéristiques des associations concernées qu'il faut tenter d'identifier leur apport spécifique à la dynamique sociale afin qu'elles soient mieux reconnues et soutenues:*

Nous retenons cinq caractéristiques principales

Les champs d'activités et les acteurs

Le projet

La méthode associative

La non lucrativité

L'environnement

### **-Les champs d'activités et les acteurs**

#### **Une nécessaire nomenclature**

Entre le secteur public et le secteur privé lucratif que prend en charge le secteur associatif ?

Seule une classification des associations selon des critères pertinents permet une étude statistique. Plusieurs classifications existent selon les chercheurs et les enquêtes de certains instituts mais qui ne permettent pas toujours des comparaisons entre elles. Pour avancer dans la connaissance statistique, particulièrement à partir des données économiques sur les associations, qui a été l'important travail des dix dernières années, il fallait parvenir à un accord sur l'objet de l'étude et sur une méthodologie.

Au cours de ses travaux, en 1996, la mission CNIS/Associations a fait un recensement des nomenclatures ayant en commun de traiter du domaine d'activité des associations et en a retenu onze. Dans la liste, sont rassemblées des nomenclatures comme celles du Ministère de l'Intérieur et des Journaux Officiels, celles de l'INED et de l'INSEE « ménages », celles de chercheurs (M.Forsé, D.Deruelle, J.F.Canto...), celle d'équipe de recherche comme L'ESEAC (D.Demoustier) et la Classification Internationale des Organisations Sans But Lucratif : ICNPO.

Le programme Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif a permis l'adoption d'une définition commune entre pays concernés. Appartiennent à ce secteur toutes les organisations qui sont à la fois formelles (c'est à dire institutionnalisées), privées (séparées du secteur public), indépendantes, ne distribuant pas de profit et comportant un certain degré de participation bénévole.

Cette définition est précisée par une nomenclature en 12 secteurs d'activités qui comporte deux niveaux. (Edith Archambault « Le secteur sans but lucratif » Economica). Elle privilégie le critère de l'activité principale que l'organisation met en oeuvre, c'est à dire du bien ou le plus souvent du service qu'elle produit.

Ce critère est général, applicable partout et cohérent avec celui adopté par les nomenclatures internationales d'activités et de produits (CITI de l'ONU, NACE européenne, NAF en France)

## L'évolution des domaines d'intervention

Si les associations les plus fréquentées sont toujours celles à dominante sportive, culturelle, et d'action sociale, la dynamique de la création associative semble se développer aujourd'hui dans la défense des droits et des intérêts de certaines populations, dans les activités économiques comme intermédiaires ou tremplin vers l'emploi.

L'étude des déclarations d'associations par J.F.Canto, publiées dans « le Bilan de la vie associative » par le CNVA, présente une répartition des associations en 9 groupes principaux selon leur activité principale et en 57 sous-groupes en établissant des comparaisons sur l'évolution des créations selon les années et depuis 1975. Il en ressort le constat de la fécondité associative, de 23.000 déclarées en 1975 à 58.000 en 1990 et à 62.000 en 1994 et une intéressante approche des disparités régionales et départementales ou celles des communes rurales et urbaines. Le petit nombre de déclarations de cessation d'activités est cependant un obstacle à une meilleure connaissance.

L'étude fait ressortir l'accroissement ou la diminution, selon les périodes, d'un certain type d'associations dont les causes peuvent dépendre de lois, (radio, sport scolaire...), de l'évolution de nouvelles formes de sociabilité, de centres d'intérêt ou de modalités d'engagement de certaines populations (troisième âge, jeunes, catégories sociales...), de la conjoncture électorale, des restrictions du financement public dans certaines secteurs (formation continue, action sanitaire et sociale, éducation populaire...) mais aussi de l'investissement dans des questions majeures de société (avenir professionnel, lutte contre le chômage, soutien scolaire, logement...)

Si le « monde associatif est en perpétuel mouvement » (Crédoc) c'est que la grande souplesse de l'outil associatif lui permet d'agir rapidement dans les domaines où se font jour les besoins et de rejoindre au plus près la demande sociale dans sa diversité

### Deux approches concrétisent sa capacité d'évolution:

• L'étude du LES/CNRS parue en Octobre 1995\_« *La place des associations dans la gestion des établissements et services sociaux* », à partir de l'enquête ES 1993 (Annie Triomphe et Judith Boumendil) analyse le non lucratif associatif dans ce secteur

*« L'observation détaillée des équipements sociaux selon les populations prises en charge permet d'observer que le rôle des associations est prépondérant dès l'instant où les services et équipements collectifs sont destinés à des populations en difficulté alors que la gestion publique domine traditionnellement l'aide aux personnes âgées et aux familles (60% le secteur privé associatif, 37% le secteur public-(source rapport IGAS 1984)).....L'examen des modes de gestion des services destinés aux exclus sociaux, souvent rejetés par les populations locales (vagabonds, anciens détenus, nomades alcooliques, immigrés rejetés...) met en évidence un quasi monopole associatif avec la gestion de 88% des capacités des équipements collectifs destinés à ces populations. Le partage entre délivrance directe des prestations par le secteur public, par le secteur privé lucratif ou non lucratif ne dépend pas tant de la nature du risque couvert mais plutôt du degré de rentabilité de l'activité et des*

*difficultés rencontrées sur le terrain pour répondre de façon adaptée et souple aux besoins.*

Le tableau suivant illustre bien le statut associatif des établissements sociaux pour personnes en difficulté

Enfance handicapée	88%
Adultes handicapés	90%
Enfance/Adolescents en difficulté	83%
Personnes sans abris (vagabonds,réfugiés)	86,5%

soit 88% de ce type d'équipements collectifs gérés par des associations.

•« *L'environnement : une grande cause...locale* » Etude du CREDOC - Février 1996 à la demande du ministère de l'Environnement

L'étude fait apparaître que chaque année 1.500 à 2.000 associations sont créées pour défendre un patrimoine naturel menacé par le progrès de l'urbanisation, pour s'opposer à des nuisances ou encore pour favoriser la découverte et la gestion des milieux naturels. Malgré la multiplication des groupes locaux, la part des Français qui déclare y adhérer se situe entre 2 à 3%. Ce petit nombre ne signifie pas que certains de ces groupes n'ont pas un important impact local ou régional.

Il est intéressant de noter que les questions d'environnement mobilisent des personnes poursuivant des intérêts très divers que caractérise une évolution dans les types de regroupements et d'action fort différents entre eux. On trouve les comités de résidents ou les syndicats de propriétaires soucieux de préserver la qualité de vie de leur environnement à côté des nombreux usagers de la nature, des pêcheurs et chasseurs aux amateurs des sports de nature. De ces « environnementalistes » sont proches les associations plus « consuméristes » préoccupées des transports publics, de la gestion des déchets ménagers ou bien plus « régionalistes » alliant le développement local à la mise en valeur des sites et du patrimoine. Les « naturalistes » constituent une famille bien distincte dont le noyau sont les associations d'étude de la faune et de la flore et de la protection des milieux naturels remarquables. Issues de la tradition des sociétés savantes, la plupart sont spécialisées et ont une audience nationale. Moins souvent revendicative que les autres, la sensibilité naturaliste cultive plutôt les compétences scientifiques. A mi-chemin entre le pôle environnementaliste et le pôle naturaliste, des unions ou fédérations regroupent des associations locales qui se préoccupent autant d'environnement que de protection de la nature. Elles bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle forte et ont le pouvoir de peser sur les décisions des pouvoirs publics en maniant notamment le recours administratif et juridique. *« Malgré un faible effectif d'adhérents, deux fois moindre que celui de l'humanitaire, le mouvement environnementaliste est vigoureux au niveau local. A cette échelle, il a entièrement renouvelé les luttes urbaines en les déplaçant vers l'appropriation, par les classes moyennes urbaines, du patrimoine naturel situé dans l'orbite des villes »*

### **L'activité associative**

Si la première connaissance de l'association se fait par la saisie de l'activité qu'elle déploie ou du service qu'elle offre, ce que l'on peut considérer comme sa « production visible »; il faut aller plus loin pour en saisir la spécificité. L'activité ne résume pas tout l'apport de l'association à ses membres et à son environnement. Elle est une des expressions du projet de l'association explicité par la définition de son

objet. Elle concourt à d'autres effets que la réalisation technique qui se doit d'être de qualité et de répondre aux attentes des sociétaires ou des usagers.

Il convient cependant, pour en saisir la spécificité, de l'analyser à partir de plusieurs critères :

### La finalité de l'activité

Ce qui caractérise la production d'une association, à travers son activité, est le projet qui la fonde et la finalise. La connaissance de l'objet d'une association est toujours éclairante. Elle permet de comprendre ce qui est visé à travers l'activité, le pourquoi de ses évolutions s'il y a lieu et ce qui peut la distinguer d'une production du secteur marchand ou du secteur public qui répondent à leurs exigences propres de production

Une enquête, réalisée dans le cadre d'une recherche intitulée « *Création, cycles de vie et mortalité des associations* » (Viviane Tchernonog) a porté sur deux cohortes d'associations créées en 1980 et en 1990 dans le Loiret et a permis de suivre leur trajectoire en deux périodes de seize et six ans.

Un des questionnaires portait sur l'objet ou la mission de l'association dont des extraits peuvent être présentés ici, grâce à l'obligeance de l'auteur de l'enquête. Il est significatif que pour la plupart des associations le projet, à travers et au-delà de l'activité, rejoint un projet plus large sur les personnes et sur la collectivité :

-« Promouvoir une animation dans les domaines de la cartographie, numismatique, philatélie et télécarte... »

-« Défendre l'habitat des locataires de pavillons, améliorer le cadre de vie et l'intégration entre eux... »

-« Permettre de développer la pratique de l'athlétisme chez les enfants et les adultes, alors qu'il n'existe aucune structure ni piste adaptées... »

-« Amélioration de la vie quotidienne des habitants du quartier par l'entretien des immeubles, la gestion des espaces collectifs et divers services de proximité

-« Resserer les liens d'amitié auprès des retraités de l'hôpital par des manifestations culturelles, des jeux; des sorties tout au long de l'année... »

-« Conserver, étudier et promouvoir l'expression spécifique, particulièrement sous la forme de la presse écrite et favoriser les contacts entre jeunes, lycéens, étudiants... »

-« Sensibiliser le public aux différents aspects de la culture africaine, contribuer au développement de la solidarité au sein de la communauté africaine, favoriser les échanges... »

-« Regroupement des motards de bonne volonté, désireux d'améliorer leur image de marque et de se faire apprécier... »

-« Regrouper les amateurs de photographie, proposer des temps d'initiation.. »

-« Promouvoir les spectacles d'expression poétique, théâtrale et pluridisciplinaires (enfants, adolescents, adultes) dans un esprit d'éducation populaire.. »

-« Créer, entretenir et promouvoir une image régionale et nationale de techniciens supérieurs, force de vente, intermédiaire entre étudiants et entreprises qui les accueillent en stage... ».

Promouvoir, regrouper, favoriser les contacts, développer, mettre à la portée, initier.....autant d'objectifs dont l'activité est le support mais qui mettent en oeuvre d'autres éléments caractéristiques de l'activité associative

### Le type de prestations

Il caractérise les modes d'intervention de l'association auprès de ses membres et la manière dont l'activité est proposée et vécue : acquisition de compétences, échanges de savoirs, auto-production, promotion, éducation, animation socio-culturelle, insertion sociale, insertion professionnelle, défense des intérêts, entr'aide, conservation du patrimoine, action sur l'environnement, relation internationale....

La même activité peut être vécue différemment selon le type de prestation proposée. C'est, par exemple, la différence de réponse éducative à l'attrait des pré-adolescentes pour les chevaux, entre une séance dans un club d'équitation et une journée dans une ferme d'élevage de chevaux pour non seulement les approcher dans leur environnement mais participer avec le fermier à l'ensemble des soins et des activités s'y rapportant

### Les publics atteints

Qui est membre ? Quels degrés de participation : actif, bénéficiaire, usager?..

Quels sont les âges, les catégories socio-professionnelles, les types de population auxquels s'adresse l'association.

Il est utile de connaître les évolutions du public qu'elle atteint en fonction de ses objectifs et des sollicitations. Tel est le cas d'une association de logement de jeunes ruraux, en Isère, dont les membres ne connaissent plus que des problèmes urbains, d'une association orientée vers des familles de milieu populaire dont les usagers sont maintenant composés d'une majorité d'exclus de banlieues, d'une association de pratiques sportives pour les retraités qui doit répondre aux situations diverses de cessations anticipées de travail, de mises à la retraite et de rajeunissement de ses membres.

### Les territoires d'intervention

Il est nécessaire également de savoir sur quel niveau territorial se développe l'action de l'association : local, départemental, régional, national, international, ses moyens d'intervention, ses implantations, si elle uniquement locale ou en lien avec d'autres, sous la forme de réseaux informels ou de fédération plus structurée...

L'activité, la prestation de service caractérisent l'association. C'est ce qui la fait percevoir de son environnement et à partir desquelles s'établissent les relations avec les pouvoirs publics. Elles ne résument cependant pas leur fonction. A travers le contenu de l'activité associative il faut discerner la manière dont elle est vécue, son choix, sa pratique, ses évolutions, le mode de participation des membres, l'investissement des personnes qui contribuent à sa réalisation.

### **Deux fonctions peuvent être mises en évidence à travers l'activité :**

- La fonction de « guetteur » au bord des failles ou des attentes sociales soit pour les signaler soit pour contribuer à y remédier. Elle n'est pas le seul apanage des

associations mais leur capacité d'attention aux situations concrètes, leur proximité du terrain les rend particulièrement attentives aux relations inter-personnelles et à la souplesse de réponses personnalisées qui n'ont pas à rentrer d'emblée dans des catégories qu'impose toute institution sociale normalisée.

- La fonction d'innovation est dans la nature de toute association. Elle implique la recherche, l'anticipation, l'expérimentation, quelque soit son objet et son champ d'application. Depuis la Libération, bien des novations sont dues aux initiatives associatives dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'action sanitaire et sociale, du caritatif, de l'environnement, du loisir et du sport, du développement local, de l'humanitaire, des échanges internationaux.....Si aujourd'hui des tâches ou des missions de gestion exigeant permanence et continuité des services, c'est à dire une certaine institutionnalisation, ne permettent plus cette fonction d'innovation, l'affaiblissement de la recherche et des créations qui peut en découler est un risque mortel pour l'association et un manque pour la dynamique sociale.

### Les acteurs

#### La diversification

L'augmentation du nombre d'associations, l'extension de leurs champs d'activités, le rôle institutionnel de certaines d'entre elles dans les politiques sociales et culturelles, leur reconnaissance, d'une manière générale, par la population comme une des formes collectives les plus accessibles à leur vie quotidienne et les plus aptes à favoriser l'expression ou la défense de leurs intérêts, a eu comme conséquence d'élargir le nombre et les fonctions des acteurs associatifs qui se sont complexifiées.

Des exemples récents et fort différents le démontrent : la référence constante des pouvoirs publics aux associations dans la perspective de la mise en oeuvre de la loi sur la création « d'emplois jeunes » ou, dans d'autres domaines, la création d'une association « Victimes du vol 800 » par les familles des victimes de l'accident du Boïeng 747 de la TWA survenu en Juillet 1996 au large de New-York ou la récente intervention de l'association de défense des usagers du service public en faveur de la lutte contre le bizutage....

Une part importante de la population est concernée par l'activité associative qui est un phénomène marquant du XXème siècle. Les statisticiens s'accordent pour reconnaître les chiffres de 700.000 associations avec un taux de participation de près d'un Français sur deux, 7 millions de bénévoles, 1 million 200.000 salariés soit l'équivalent de 800.000 EPT. Ces chiffres massifs sont une indication non négligeable de l'impact de la vie associative dans la vie sociale mais seules des analyses plus fines peuvent mettre en valeur la contribution originale de ses acteurs à la dynamique sociale.

Administrateurs, membres, adhérents, bénévoles, militants, usagers, bénéficiaires, sympathisants, bienfaiteurs....autant de termes qui recouvrent des fonctions diverses de responsabilité, d'animation, d'exécution, de représentation, de soutien selon les différents types d'associations auxquelles s'ajoutent dans les associations employeurs les fonctions salariées ou indemnisées de permanents, directeurs, secrétaires généraux, professionnels recouvrant des compétences ou des métiers différents

### Différents types d'engagement par secteur

- Dans une étude confiée au CREDOC par le service de la recherche du Ministère de l'Environnement (Consommation et modes de vie N°105 Février 1996), la diversité des personnes agissant dans ce secteur comme leurs motivations sont fort diverses. A la fin des années soixante-dix, le militant écologiste était plutôt un homme de moins de 39 ans, ayant fait des études supérieures. Au début des années 90, le portrait robot est moins net mais surtout, l'adhérent-type est plus âgé (40 à 59 ans), donc plus expérimenté. C'est la raison pour laquelle le « lobby écologiste risque d'être de plus en plus présent dans la décennie : l'arrêt d'une activité professionnelle pour un nombre de plus en plus important de militants apportera plus de disponibilité à des acteurs bien aguerris »

- Une autre publication du CREDOC « *Associations, l'âge de raison* », de Juin-Juillet 1993, déjà citée, constate qu'en 1990-92, chez les parents d'élèves, 19% des parents d'enfants de moins de 16 ans participent à une association de parents d'élèves mais dans ce secteur l'engagement parental concerne en premier lieu les parents de statut social élevé. 29% des parents ayant des revenus de 15.000 francs et plus et 32% de ceux qui ont fait des études supérieures font partie d'une association de parents d'élèves. D'autre part cette participation va de pair avec un autre engagement de type militant ou religieux : 40% des parents syndicalistes, 43% des participants à une association confessionnelle et 37% de ceux qui fréquentent régulièrement un lieu de culte. Ce n'est sans doute pas un hasard que les deux caractéristiques les plus significatives des parents d'élèves adhérents sont la fréquentation régulière d'une bibliothèque et la participation à une association culturelle. L'importance des associations de parents d'élèves est perçue par les auteurs comme ciment social mais aussi indirectement comme facteur d'intégration ou d'insertion des enfants par la réussite scolaire.

- La récente publication de l'INSEE sur le milieu associatif de 1983 à 1996, apporte des éclairages sur les motivations et caractéristiques des adhérents des associations. En ce qui concerne par exemple les associations de parents d'élèves dont il vient d'être question, la participation a fortement diminué passant de 12 à 8% entre ces deux dates ; par contre l'implication des adhérents est plus forte. Ainsi, par exemple, 49% d'entre eux participent aux activités alors qu'ils n'étaient que 27% une quinzaine d'années plus tôt et si, en 1983, seuls 46% des membres étaient des participants actifs, ils sont près des trois quarts aujourd'hui à participer activement ou à exercer des responsabilités.

- Dans les associations sportives qui accueillent, en 1990-1992, 8 millions et demi d'adhérents soit un peu moins d'un adulte sur cinq, (l'enquête Credoc ne recense pas l'importante fréquentation des enfants et des adolescents) on note une certaine stagnation particulièrement chez les moins de 40 ans. Chez les plus de 40 ans en revanche le taux d'adhésion continue à augmenter. Comment éclairer ces évolutions ? La pratique, chez les jeunes, d'un certain nombre de sports en vogue (VTT, rollers; sports « de glisse »...) peut se développer en dehors des associations ou dans des structures plus souples (terrain de basket au pied des immeubles ou sous le métro parisien...). Chez les personnes de plus de 40 ans on constate qu'elles sont, à âge égal, en meilleure santé physique que les générations précédentes, qu'elles ont

aussi plus souvent pratiqué un sport dans leur jeunesse et qu'elles disposent de revenus supérieurs aux personnes âgées des générations antérieures. (CREDOC)

L'ampleur du mouvement sportif et du million de bénévoles dont il s'honore demande des analyses plus fines quant aux types d'engagement et aux motivations qui les commandent. Dans la même Fédération Française de Foot-Ball, par exemple, on retrouve les dirigeants nationaux, les administrateurs investis de lourdes responsabilités nationales et internationales, véritables notables interlocuteurs du gouvernement et personnages médiatisés mais on retrouve également les milliers de bénévoles, soutiens des clubs locaux, présents les dimanches matins aux entraînements ou aux transports vers le bourg voisin, alors que les tee-shirts lavés à la maison sont prêts à représenter dignement les couleurs des « poussins » ou des « minimes »....

### Le degré de participation

Si l'enquête de l'INSEE sur l'évolution du milieu associatif de 1983 à 1996 confirme un certain nombre de tendances comme celle de la fréquentation associative plus importante dans les milieux aisés et en possession d'un bagage culturel, elle montre que les écarts entre diplômés et non-diplômés tendent à se réduire. *« Autrement dit, la montée des associations favorisant le développement individuel et le recul de celles destinées à défendre des intérêts collectifs s'accompagnent d'une tendance à l'ouverture du monde associatif à un public plus large ».*

Comme cela a déjà été signalé, la vie associative concerne de plus en plus toutes les classes d'âge, des plus jeunes aux plus âgées ce qui est une évolution très positive et le signe d'une affinité réelle entre le phénomène associatif et toutes les tranches d'âge de la population française. Si les associations ne comptent pas plus, selon l'INSEE, d'adhérents en 1983 qu'en 1996, la participation est devenue plus active. L'investissement individuel dans une association peut se mesurer, entre autre, par le degré de participation

On constate actuellement qu'un membre peut être simple adhérent, c'est à dire soutenir, par conviction, les buts et les activités de l'association sans autant y participer. D'autres peuvent participer aux activités soit de manière occasionnelle soit régulièrement selon le type d'activité. D'autres enfin, les membres des instances dirigeantes, exercent des responsabilités, indépendamment ou non des activités de l'association

Aujourd'hui 46% des adhérents participent activement aux activités de leur association y compris jusqu'à exercer des responsabilités contre 41% des adhérents en 1983. Globalement, pour 10 types d'associations sur les 12 sélectionnés par l'enquête INSEE, le degré d'engagement a augmenté *« De nouveau on peut voir dans ce phénomène la marque d'un, monde associatif davantage tourné vers l'accomplissement individuel et réclamant, par conséquent, une plus grande implication personnelle »*

Le tableau de participation aux associations en 1983 et 1996 permet de saisir, par type d'association, selon la nomenclature INSEE, le degré d'implication des adhérents, de là son intérêt; même s'il n'identifie pas plusieurs catégories d'associations dont il est question dans cette communication.

Degré de participation des associations entre 1983 et 1996 (INSEE)

TYPE D'ASSOCIATION	ADHERENT A CE TYPE D'ASSOCIATION	
	1983	1996
<b>Sportive</b>	<b>15</b>	<b>18</b>
dont simple adhérent	23	32
participant actif	60	52
exerce des responsabilités	17	16
<b>Troisième âge</b>	<b>21</b>	<b>16</b>
dont simple adhérent	60	53
participant actif	33	37
exerce des responsabilités	7	10
<b>Parents d'élèves</b>	<b>12</b>	<b>8</b>
dont simple adhérent	54	26
participant actif	27	49
exerce des responsabilités	19	24
<b>Syndicats ou groupements professionnels</b>	<b>14</b>	<b>8</b>
dont simple adhérent	63	55
participant actif	17	20
exerce des responsabilités	20	25
<b>Culturelle ou musicale</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
dont simple adhérent	35	25
participant actif	48	51
exerce des responsabilités	18	24
<b>Retraité d'une entreprise</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
dont simple adhérent	79	69
participant actif	18	17
exerce des responsabilités	3	14
<b>Locataires et propriétaires</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
dont simple adhérent	64	55
participant actif	21	24
exerce des responsabilités	15	21
<b>Humanitaire</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
dont simple adhérent	55	46
participant actif	32	33
exerce des responsabilités	13	21
<b>Religieuse, paroissiale</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
dont simple adhérent	28	24
participant actif	51	58
exerce des responsabilités	12	18
<b>Anciens élèves</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
dont simple adhérent	84	80
participant actif	12	12
exerce des responsabilités	4	8
<b>Anciens combattants, classe d'âge</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
dont simple adhérent	69	73
participant actif	22	15
exerce des responsabilités	9	12

Champ : individus de 15 ans et plus sauf pour les associations de parents d'élèves, de retraités d'une entreprise, les syndicats et clubs du 3e âge (voir Pour comprendre ces résultats)

Lecture : 12% des personnes ayant des enfants en âge d'être scolarisés étaient membres d'association de parents d'élèves en 1983, contre 8% en 1996. Parmi les adhérents, 49% sont participants actifs et 24% exercent une responsabilité.

Source : les chiffres de 1983 sont issus de l'enquête "contacts entre les personnes", Insee/Ined et ceux de 1996 de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages, octobre 1996, Insee

### Les « militants »

Nous retiendrons particulièrement dans cette partie et sous ce terme qui n'est plus fréquemment employé mais qui recouvre une réalité toujours actuelle, les acteurs à l'origine de l'association et qui la font naître, ceux par qui elle existe, évolue et perdure, c'est à dire cette catégorie première des convaincus, de ceux qui s'engagent, qui « militent » mûs par une prise de conscience, un désir et une volonté de répondre à ce qu'ils considèrent comme une carence à laquelle il faut remédier ou une idée à mettre en oeuvre. Les motivations sont multiples et relèvent de situations personnelles comme du contexte historique et social où elles s'enracinent.

Si les militants, à l'origine de l'association sont des bénévoles, l'évolution, le développement et la complexification des missions des associations nécessitent, actuellement pour 120.000 d'entre elles, la présence et l'engagement de professionnels salariés qui sont, pour bon nombre d'entre eux, des militants. La militance n'appartient pas qu'aux bénévoles.

### Les créateurs d'associations

L'enquête du LES, déjà citée, sur « *les créations, cycles de vie et mortalité des associations* » des associations (V.Tchernonog) a repéré l'âge des 2.097 créateurs d'associations qui ont donné naissance à 505 associations en 1980 et 1990 dans l'arrondissement d'Orléans

18 à 25 ans	12.8%
25 à 35 ans	24,6%
35 à 45 ans	30,%
45 à 65 ans	26%
plus de 65 ans	6,6

Ce tableau permet de constater que près de 13% des créateurs ont moins de 25 ans et que près de 40% sont des gens jeunes, entre 18 et 35 ans, prioritairement intéressés par la culture, les loisirs, le sport, l'insertion et l'emploi.

### Des profils bien différents

La multiplication et la diversité des associations entraînent obligatoirement une sélectivité des engagements. Les militants ou les dirigeants de l'environnement ne sont pas ceux des fédérations sportives. Le vaste secteur de l'action sanitaire et sociale rejoint des personnalités engagées dans la vie publique dont l'expérience et la notoriété sont une garantie ; il se démultiplie dans les réseaux de militants des causes humanitaires, dans les missions des « sans-frontières » ; il mobilise dans des actions de proximité ceux qui sont exclus et ceux qui, grâce à leurs acquis, inventent avec eux de nouvelles formes de lutte et de solidarité. Qui est engagé dans l'éducation populaire ou culturelle, dans les réseaux de développement local, dans les associations intermédiaires, dans les mouvements de jeunesse ? Comment évoluent les mouvements féminins et féministes si diversifiés dont la récente Conférence mondiale de Pékin en 1996 a mis à jour les attentes et les propositions comme la richesse des échanges nationaux, européens et mondiaux entre responsables de pays du Sud et du Nord ?

Les relations inter-associatives fréquentes aujourd'hui, les productions et les recherches des différents secteurs associatifs révèlent la grande diversité des acteurs qui y sont engagés. A travers les catégories générales de responsables, d'administrateurs, de directeurs, d'adhérents peut-on distinguer une sélectivité, des affinités selon les domaines d'activités ? Dans quelles populations se situent ces « forces vives » dont l'influence dans la dynamique sociale - sans se confondre avec les forces politiques, syndicales, économiques - n'est pas négligeable ?

Il est évident que le nécessaire effort pour tenter d'identifier ces différentes motivations et ces différentes formes d'engagement ne peut être résumé dans les enfermantes définitions d'un « statut du bénévole » ou de « grilles de formation » uniformes.

### **Crise du militantisme ou nouvelles forme d'engagement ?**

On parle de crise du militantisme et l'on s'interroge même sur « *la fin des militants ?* ». Dans son livre récent le sociologue Jacques Ion constate que le début des années 1990 marque une rupture dans le fonctionnement des associations étudiées, « *impliquant pour l'action d'autres référentiels, d'autres modes de participation* » dont les évolutions sont la conséquence de plusieurs processus liés les uns aux autres : l'affaiblissement du « nous », la plus grande autonomie des personnes par rapport aux réseaux, un fonctionnement interne moins collectivisé et moins anonymisé, un moindre formalisme juridique, un moindre emploi du nombre comme moyen de revendication, des actions souvent pensées comme des « coups », l'exigence accrue de technicité, une participation davantage à la carte, une plus grande intermittence des adhésions, un moindre souci d'implantation durable et massive, l'utilisation des compétences personnelles, un autre rapport au temps..

Pour le sociologue, le modèle associatif militant précédant et marquant les années 1960, établi sur les sociabilités communautaires qui structuraient les groupements volontaires ne permet donc plus de cerner le paysage observé. Le terme « *d'engagement distancié* » est alors proposé pour désigner la façon actuelle de s'engager qui, à la différence de la militance suffisamment « prenante » pour définir tout l'être militant, se caractérise au contraire par la diversité possible des intérêts pris en compte et donc aussi par leur mise à distance relative. Cela ne veut pas dire que toute implication personnelle serait sur le point de disparaître, bien au contraire, jamais cette implication n'a été aussi intense, même si elle est sans doute davantage mesurée

Si les deux formes d'engagement peuvent coexister dans la même organisation comme d'ailleurs dans des associations de création lointaine ou récente, des risques sont soulignés « *De même que l'engagement militant peut signifier à la limite la perte de soi dans l'identification aux rôles du groupement, l'engagement personnel risque constamment la tentation du témoignage quand ne compte plus que la seule exposition de soi, laquelle peut impliquer alors la dissolution du groupement* »

Comment dans une société de l'immédiat, de l'éphémère peuvent-être assurés la transmission de l'acquis matériel et spirituel et les relais qui contribuent à la construction des histoires personnelles et collectives ? Quelle attention le mouvement associatif doit-il porter pour que l'expérience associative contribue à « faire de la société » ?

Geneviève Poujol, dans son ouvrage « *Des élites pour la société de demain* » explore les lieux où peuvent se faire le nécessaire apprentissage et se trouver les conditions qui amèneront de futurs adultes à avoir encore le désir de s'engager dans la vie sociale après l'an 2000. « A quelles conditions se formeront « *ces élites intermédiaires qui rendront possible la négociation qui s'avère nécessaire entre la population et les élites dirigeantes ?* ». L'auteur accompagne un certain nombre de militants de différentes générations sur leurs trajets personnels de vie et leurs trajets dans leur organisation. Elle prolonge sa réflexion sur les conditions d'apparition du militantisme en utilisant la liste des noms constitués pour le « *Dictionnaire bibliographique des militants de l'éducation populaire à l'action culturelle* » entrepris avec Madeleine Rhomer. Le champ d'étude, quoique vaste car il englobe un siècle, privilégie donc les domaines de l'éducation et de la culture. « *Dans leurs diversités, leurs caractéristiques communes mais non suffisantes pour expliquer leur engagement social, quelle est cette « empreinte indélébile » qui produit le militant dont une hypothèse vérifiée nous dit que l'âge favorable de la greffe se situe autour de seize ans ?* ».

C'est dans le terreau des associations que se prépare « le moins mal » cet apprentissage de l'engagement mais à quelles conditions, conclut l'auteur, l'éducation populaire qui est avant tout un état d'esprit militant pourra-t-elle rejoindre un « *potentiel militant* » qui existe, d'où naîtront ces futures élites de société ? Question ouverte.

Il est certain que cette question est majeure, quelle que soit la forme dans laquelle se vit personnellement et collectivement l'engagement associatif dans le contexte socio-politique d'aujourd'hui .

Le choix des activités est révélateur de demandes ou d'attentes mais pourquoi avoir choisi la forme associative pour tenter d'y répondre ? Il faut aller plus loin pour resituer ce choix dans le projet plus vaste qui lui donne toute sa signification.

## **- Le projet**

Le projet est l'élément fondateur de l'association qui se construit autour et vit par et pour sa mise en oeuvre. C'est la primauté du projet qui fonde l'identité de l'association pour les sociétaires et la fait connaître de son environnement et des instances privées ou publiques avec lesquelles elle est en relation.

L'activité de l'association est la « partie visible » de son apport social, Elle permet de repérer le domaine dans lequel elle s'exerce, le niveau de besoins non satisfaits auxquels elle est attentive, le public qu'elle vise. L'activité fait percevoir les principales caractéristiques de l'association qui peuvent avoir comme dominante de déceler des carences, d'être une force d'information et de pression, de mettre en oeuvre des réponses.

Ces indications aussi importantes soient-elles ne sont pas suffisantes pour saisir l'utilité sociale, l'apport spécifique de l'association à la société. Si elle est en partie un agent économique, ce n'est pas ce qui révèle le coeur de son identité et

l'expression collective dont elle est le vecteur. C'est « l'apport sous-jacent » qui est déterminant.

*L'apport sous-jacent concerne ce qui fonde l'identité associative : pour une association dont le projet vise à infléchir le fonctionnement du corps social, quelque soit le domaine qu'elle couvre et les publics qu'elle vise, son activité est le support de ce qui fait son identité : rassembler les personnes qui mettent en évidence problèmes et besoins et créent, dans le processus qui doit aboutir à leurs résolutions satisfactions, les conditions progressives de leur accès à la citoyenneté » (CNVA)*

La fonction des associations ne se réduit pas à révéler et à satisfaire la demande sociale. Les associations ont une fonction citoyenne qui consiste à permettre aux personnes d'être co-auteurs d'un projet collectif, une fonction créatrice de lien social par lesquelles elles s'inscrivent dans les enjeux socio-politiques.

### **Le vivre ensemble**

Le projet associatif implique une adhésion des personnes, une volonté de « vivre ensemble » pour le réaliser

Qu'est-ce qui explique la persistance de ce vivre ensemble, indissociable d'un l'acte personnel et volontaire ?

La réflexion sur cette question est menée par de nombreux auteurs à partir d'un capital de recherches tant sociologiques qu'économiques, où ils cherchent à cerner notamment les raisons de la création associative et par quels processus l'affaiblissement des modes d'appartenance, l'absence d'espace commun reconnu, la montée de l'individualisme (qui n'est pas repli sur soi) ouvrent cependant vers de nouvelles aspirations à définir le cadre commun du vivre ensemble et élaborent de nouveaux « biens communs » (Guy Saez, Jacques Ion, Geneviève Poujol...) ou annoncent, comme Gilles Lipovetsky, le « crépuscule du devoir » dans les démocraties qui, répudiant le devoir austère et intégral, couronnent les droits individuels à l'autonomie et au bonheur qui exigent l'esprit de responsabilité et la recherche de compromis sociaux raisonnables.

Jean-Louis Laville s'interroge sur la persistance du phénomène associatif et sa spécificité par rapport à d'autres organisations (« Des jeunes et des associations »- L'Harmattan)

L'explication *utilitariste* limitant l'association à la poursuite du seul intérêt de ses membres est mise en cause par l'émergence de toutes celles dont l'objet déborde la défense des intérêts individuels et collectifs. L'explication *normative* d'après laquelle l'agir sociétaire est déterminé de façon rationnelle ou selon des valeurs intrinsèquement inconditionnelles, conduit à une conception d'un individu asocial et désincarné. Il est impossible de définir droits et libertés sans se situer dans une communauté où peut être partagée une compréhension du bien commun qui, seule, implique des droits et des devoirs

L'association procède de deux formes essentielles de vie sociale :

-la communauté qui désigne la forme de relation sociale où la disposition de l'activité se fonde sur le sentiment subjectif d'appartenir à une collectivité.

-la société qui désigne la forme de relation sociale où la disposition de l'activité se fonde sur des compromis d'intérêts motivés rationnellement en finalité ou sur une coordinations d'intérêts motivés de la même manière

## L'acte d'adhésion

*La formation d'associations renvoie à une dimension intersubjective des rapports sociaux, elle est une tentative de réponse aux effets dépersonnalisants du libéralisme parce qu'elle procède d'une véritable dialectique de la reconnaissance. La référence à l'intérêt et au contrat échoue à rendre compte de la création associative où le sentiment subjectif d'appartenance est attesté par l'acte d'adhésion. Cet engagement déborde l'intérêt et le contrat derrière lesquels se profilent la défense des modes de vie ou l'attachement à des conceptions de « vie bonne ».*

*L'association ne peut être réduite à une démarche regroupant des individus unis par un intérêt commun, elle implique une adhésion volontaire supposant un horizon d'intelligibilité, de signification, qui est nécessairement d'ordre intersubjectif (Taylor, 1992).... On peut dire que l'association peut être caractérisée comme une construction communautaire car l'affirmation du lien social y est première.....Pour autant, l'association ne relève pas d'une communauté qui se présenterait comme naturelle, c'est même toute la différence avec la corporation. Si sa formation dépasse la démarche contractuelle pour ses adhérents, ses rapports avec l'extérieur relèvent juridiquement du cadre contractuel, sauf dispositions contraires (J.L Laville)*

## Dans la communauté politique

Prolongeant son analyse, J.L.Laville ouvre vers la communauté politique, caractéristique de la modernité qui suppose une sphère publique, constitutive de la société civile et distincte de l'espace privé au sein d'un régime où les critères de justice sont la liberté et l'égalité des individus attestées par la citoyenneté dont ils disposent. Elle advient en l'absence de références unanimement partagées au sein d'une même culture et le monde ne peut exister comme monde commun que si un dialogue avec les autres s'instaure, susceptible d'aboutir à des règles sur lesquelles se dégage un accord favorisant le vivre ensemble

Les communautés modernes prennent la forme d'un lien social reliant des individus indépendants et séparés

*La modernité ne saurait être appréhendée, à notre sens, comme le temps de la disparition graduelle des relations communautaires. Elle se définit plutôt par la relativisation des formes d'appartenance qui va de pair avec une affirmation des relations sociétales et une pluralité des communautés vécues...*

*A partir d'une approche de la modernité qui la définit, à la fois comme le moment historique d'une autonomisation du principe sociétaire et de l'avènement d'une pluralité de communautés partielles, il devient plus facile de conceptualiser l'unicité du fait associatif, résidant dans l'affirmation du lien social et sa diversité, qui s'explique par la multiplicité des appartenances dont il peut procéder.*

*Le ressort de l'action collective dans l'association est le sentiment qu'une communauté particulière, soudée autour d'un bien commun, se doit de s'organiser pour se faire entendre et agir dans l'espace de la communauté politique.*

Dans le livre « *L'Etat subsidiaire* », Chantal Delsol analyse le principe de subsidiarité qui, rappelle-t-elle, est né dans les sociétés européennes parce que celles-ci reconnaissent dans leur culture politique traditionnelle, la liberté des individus seuls ou en groupe et l'autonomie des corps intermédiaires. Or, les sociétés contemporaines se débattent dans un paradoxe du fait que nous sommes demandeurs

à la fois de liberté et de solidarité, les deux se contredisant souvent par leurs exigences propres. Pour concrétiser ces valeurs, on peut dire que nous sommes demandeurs à la fois d'autonomie pour les personnes -physiques et morales- et d'intervention des instances publique à tous les échelons.

*« Autrement dit l'intervention se trouve aussi nécessaire que l'autonomie à condition que l'intervention demeure subsidiaire par rapport aux actions citoyennes... Dans la philosophie fondatrice du principe de subsidiarité, la valorisation de l'autonomie repose sur une philosophie de l'action libre, l'exigence de l'intervention repose sur une idée du bien commun, toutes deux fondées sur une conception de la dignité humaine... »*

Il faut donc revenir au concept de bien commun, au moins redessiner la figure de l'intérêt général qui doit intégrer aujourd'hui de nouvelles exigences puisqu'il implique que la liberté et la responsabilité des citoyens soient incluses dans sa définition. Ici, en effet, la solidarité ne se justifie que si elle respecte en même temps les autonomies, l'initiative, la responsabilité, bref tout ce qui fait de l'individu un acteur de son propre destin

*« Ici, l'intérêt général s'affiche plutôt comme une « bien » que comme un « intérêt » puisqu'il concerne la personne avec ses virtualités et ses capacités et non seulement la personne avec ses nécessités pressentes. Il concerne la conscience du destin autant que la survie ou la vie tout court... D'où cette conséquence : une action est évidemment d'intérêt général si elle apporte des avantages et utilités là où la société le requiert. Mais plus encore si elle offre, de surcroît aux individus, des conditions pour redevenir autonomes et acteurs. »*

### **L'importance du projet fondateur**

C'est autour du projet de l'association que se forment et se partagent les convictions, que s'élaborent les stratégies, que doit s'évaluer la distance entre sa visée et les réalisations, autrement dit la fidélité à ce qui fonde l'association

C'est la conviction des hommes et des femmes à la naissance du projet qui est un des facteurs importants susceptible de rallier les adhésions, de favoriser les prises de conscience et les engagements dans une action collective. Dans une société standardisée, encadrée par des normes et des catégories qui la régulent et l'uniformisent, il est bon que l'association, à côté d'autres corps sociaux, favorise l'initiative et la créativité et réaffirme ainsi la valeur irremplaçable de la personne.

C'est moins la structure juridique très souple de l'association qui est contraignante que l'exigence de la définition et de l'explicitation de son objet. C'est lui qui définit le caractère particulier et la nature de l'association. Il est le véritable pacte entre les membres.

L'enquête du LES sur les cycles de vie, déjà citée, donnait comme premières raisons pour expliciter « les facteurs ayant contribué à développer l'activité de l'association » les réponses suivantes :

47%, la solidité du projet associatif  
22%, l'importance de l'implication des bénévoles,  
et seulement 7% de réponses évoquent la stabilité des sources de financement

Une autre question portait sur « les motifs principaux d'interruption de l'activité »

24% des associations ayant disparu ont cité au premier rang, la défection ou l'absence de disponibilité des fondateurs

22%, la défection des bénévoles  
 17% ont mis en cause la qualité ou l'utilité du projet  
 Seulement 3% mettent en cause comme premier motif de la disparition, une baisse du financement.

Concernant *les reprises d'activité après des mises en sommeil de l'association*,  
 32% citent au premier rang l'arrivée de nouveaux bénévoles particulièrement impliquées  
 24% citent une adaptation du projet de l'association.

A l'évidence, le véritable capital de l'association est l'adhésion des membres autour d'un projet mobilisateur qui doit recueillir initialement et à intervalles réguliers, leur adhésion active. La redéfinition, la réactualisation du projet peut être un signe de vitalité s'il n'est pas un renoncement aux missions premières sous l'influence de causes externes

### Les risques :

#### - l'affaiblissement du projet.

Le projet associatif de départ peut être affadi par manque d'implication des responsables ; il peut être remodelé et détourné par des logiques institutionnelles de financeurs, auxquelles il faut bien se plier, si l'on souhaite bénéficier de leurs financements. C'est le cas souvent des appels d'offre par les communes où l'originalité de la démarche associative à travers les activités ou les services qu'elle gère ne peut être calquée, sans se dénaturer, sur les critères du secteur lucratif ou public

#### - L'absence de projet ou le rejet d'un modèle

. On constate que face à un fonctionnement économique et social qui laisse de plus en plus de personnes blessées sur ses marges, ceux qui s'impliquent dans une forme d'action collective souhaitent voir rapidement et efficacement les résultats de leur engagement

*Nous voyons apparaître, hors de tout appareil, de fortes mobilisations collectives, souvent efficaces, et des solidarités locales qui traduisent plus un repli sur le terrain de l'action immédiate qu'un délitement du lien social. L'immédiat devient le principal objectif, ce qui facilite les micro-réalisations. Mais, faute de réseaux d'intérêt et par manque de sens commun, chacun tourne le dos à la notion même de projet, qui était en principe au coeur du devenir collectif que représente tout pacte associatif. D'autre part, et c'est sans doute un défi plus difficile encore à relever pour le monde associatif, celui-ci est parfois perçu comme porteur d'un modèle intégrateur unique, universel et généreux mais qui peut-être vécu comme dépassé. Le regroupement associatif, toujours vivace, rencontre ainsi le double défi d'avoir à redéfinir la place des identités propres dans l'universalité du politique - donc d'être disposé à ne pas tout miser sur le modèle « républicain laïque » assimilationniste - tout en ne se contentant pas d'être le simple lieu de convergence des seuls intérêts collectifs. Ceux-ci pourraient se satisfaire d'un fonctionnement clanique ou tribal aux antipodes des valeurs dont était porteur le mouvement associatif (Fonda)*

A travers ce texte de la Fonda extrait des actes du colloque de Lyon en 1996 « *Aux associations, citoyens* » sont posés, sans complaisance, plusieurs défis touchant à la place des regroupements associatifs dans la dynamique sociale :

### **L'action collective en réseaux ou la fonction de reliance**

L'association s'inscrit de plus en plus comme réponse individualisée, de proximité, d'entr'aide ponctuelle, autonome par rapport à d'autres, localisée à un territoire, en quelque sorte auto-suffisante. Les actions de proximité, l'enracinement local, permettent aux personnes de s'approprier leur vie, d'en être les acteurs, d'habiter leur espace relationnel, social et politique. C'est une démarche irremplaçable dont le jacobinisme français n'a pas vraiment pris conscience ni tiré les conséquences

L'affaiblissement des grands courants d'idées et la difficulté de participer à des projets collectifs nécessaires à l'irrigation de la vie sociale ne sont cependant pas sans conséquence sur le vide actuel des référents et l'éclatement des valeurs qui fondent sa cohésion. Le produit des micro-groupes ou des tribus, souvent volatil, ne les comble pas.

L'articulation en réseaux, en fédérations, en coordinations est, pour le mouvement associatif, une des questions importantes - qui ne peut être évacuée sous le prétexte d'un certain rejet du fédéralisme. L'ensemble du mouvement associatif bénéficie -peut-être sans s'en douter- de l'existence des fédérations ou organisations nationales qui ne cessent d'être des lieux de recherche, de diffusion d'idées et de méthodes éducatives, d'élaboration de programmes de formation des personnes, de défense et de propositions concernant la vie associative sur l'ensemble du territoire. Opposer le niveau local au niveau national, l'association locale à la fédération est une impasse préjudiciable à l'ensemble associatif. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de tensions à résorber ou de nécessaires évolutions à entreprendre lucidement par tous les partenaires impliqués

A titre indicatif nous reprenons ici les résultats de l'étude sur *les cycles de vie* relatifs à la fréquence de la mortalité qui a donné des informations relatives à l'appartenance ou non à une fédération, des associations étudiées

	Taux de survie	taux de mortalité	total
Appartenance à une fédération	69%	31%	100%
Non appartenance à une fédération	41%	59%	100%

Ce tableau résulte d'une étude de la fréquence de mortalité dans deux cohortes de 100 associations créées en 1980 et 1990. Le calcul du taux de mortalité repose donc sur un recul de 17 ans dans le premier cas et de sept ans dans le second. Ces résultats sont une indication sur la force et le soutien d'un projet porté par un collectif plus large que la seule association.

Le défi actuel est celui de « *penser, construire et articuler l'action collective* » (Pierre Calame-Colloque Fonda « *Aux associations, citoyens* »). Il ne s'agit pas, comme le préconisait la loi sur la décentralisation, de définir les blocs de compétence et de partager des tâches entre les différents échelons pour fixer les bons

niveaux d'action. *Le défi maintenant est de chercher comment articuler l'action micro-locale avec l'action du niveau européen et mondial. en dépassant le slogan que la pensée appartient au niveau global et l'action au niveau local.*

*« Une autre question majeure se pose pour l'action collective, la nécessité impérative d'articuler interdépendance et diversité...la première question à se poser, aussi bien dans une structure associative que dans une entreprise, est la suivante : comment concrètement va-t-on vivre ensemble cette reconnaissance de la diversité ?*

Ce sont ces articulations, que le mouvement associatif, dans la phase actuelle de son développement recherche ou expérimente en approfondissant dans le projet associatif ce qui est porteur de sens et chemin de citoyenneté

*« Avec la formation et le travail, l'associatif est à même de représenter un des éléments de la constitution d'une citoyenneté fondée sur une socialisation active. L'associatif se construit à partir de deux questions : le projet et le lien social. C'est autour d'un projet, d'une mission, d'un objectif qu'on s'associe. En même temps, il y a une perpétuelle construction du lien social. Par rapport à une recherche de futures institutions, l'associatif pourrait être une sorte « d'idéal type » combinant liens et projets » (Renaud Sainsaulieu- « Des jeunes et des associations »)*

### **La méthode associative**

Le processus de production des activités ou des services s'accomplit par une série de démarches caractéristiques de la vie associative autant dans ses réalisations que dans son fonctionnement. La spécificité associative se reconnaît à la convergence d'un faisceau de pratiques qui demandent de tenir compte autant de la qualité de l'opérateur (l'association), que de la qualité des opérations (activités ou services)

- Cette pratique procède d'un contrat volontaire entre des personnes qui, en s'associant autour d'un projet qui leur appartient de mener à bien, apportent leur activité ou leurs compétences, ce qui caractérise la qualité de membre ou de sociétaire. Le cadre associatif, indépendant et différent du milieu professionnel et familial est, pour beaucoup, un lieu de rencontres, d'échanges, de participation à une oeuvre commune et, souvent, l'occasion de libérer des ressources ou des capacités inemployées qui valorisent la personne et enrichissent le corps social.

- Le cadre associatif privilégie -quelle que soit la population concernée -une pratique que l'on peut qualifier de « citoyenne » d'une part par les exigences de son fonctionnement interne, d'autre part par les caractéristiques propres à sa production externe, à la manière dont son projet est mis en oeuvre.

Il faut reconnaître que cette pratique n'est pas toujours respectée et qu'il n'est pas question d'occulter ces défaillances. C'est par contre l'occasion d'affirmer

qu'elle constitue une des caractéristiques essentielles de la vie associative et qu'il appartient à chaque associative de combler la distance entre son fonctionnement et les exigences rappelées ici.

### **Le fonctionnement interne**

Il s'agit de la pratique démocratique qui n'est d'ailleurs pas inscrite dans les articles de la loi de Juillet 1901 mais qui s'est précisée dans les années 1950 sous le concept de « vie associative », à partir notamment des pratiques de l'éducation populaire fortement marquées par « *un ethos militant républicain* » (Guy Saez) et qui a enrichi, au delà de ses membres, le monde associatif et le contenu de la citoyenneté.

Ce fonctionnement est marqué par l'existence et le déroulement d'instances de concertation et de décision régulièrement réunies, la qualité notamment des assemblées générales, du rapport moral, financier et d'orientation, le renouvellement des mandats électifs selon les clauses du règlement intérieur qui précise le pacte associatif défini dans les statuts, la transparence comptable, le respect de la législation attachée à la fonction d'employeur. Il est marqué également par la volonté de favoriser la formation des responsables bénévoles et salariés engagés aux différents niveaux. La communication interne informant et associant les acteurs à la vie de l'association et à son évaluation est une condition de bon fonctionnement ainsi que la diffusion appropriée des principaux actes et bilans intéressant les collectivités privées et publiques c'est à dire l'environnement dans lequel l'association est enracinée et où se trouve le terreau bénévole et les soutiens possibles.

Telles sont quelques unes des conditions de l'enjeu de la démocratie interne dans une association.. Il arrive évidemment parfois à une association comme à toute organisation de dériver sous le poids du fonctionnement institutionnel ou du charisme et de la représentativité propre de leurs dirigeants et de s'en tenir à des instances formelles en passant à coté de ce qui doit être l'expression collective de leurs responsabilités et de leur légitimité.

Les associations gestionnaires chargées de mission de service public sont, pour la fonction dont elles sont chargées, soumises au droit administratif mais on oublie parfois qu'en ce qui concerne leur vie propre d'association, leurs membres, leur direction et l'élection de leurs dirigeants, la relation avec leurs salariés, les contacts avec leur environnement, leurs recherches et leurs expérimentations, elles relèvent, en totale responsabilité et autonomie du droit civil régissant le contrat associatif.

Trop d'associations se suffisent de la pratique formelle du vote sans que joue réellement une pédagogie du débat, de l'écoute, de l'élaboration d'une volonté collective qui ne se contente pas d'entériner des résultats majoritaires ou minoritaires. La sphère de l'association, qui est toujours micro-sociale quelque soit son ampleur, peut et doit aller plus loin pour rechercher la signification d'un résultat minoritaire, comment il peut être entendu et source de progrès.

Ce modèle de fonctionnement démocratique que des décennies de pratique associative ont développé et qui a fait ses preuves, peut apparaître sous certains aspects en décalage avec les évolutions culturelles et sociales les plus récentes. Seules des études précises permettront de saisir les nouvelles pratiques à partir de l'objet des associations, de l'autonomie ou non de leur création, de leurs liens avec des institutions existantes, avec des politiques locales ou nationales et d'analyser comment, au-delà de la satisfaction de leurs seuls membres, elles contribuent à

construire de la citoyenneté et à tisser du lien social ce qui est l'apport essentiel des associations à la société.

### **La relation inter-personnelle**

La démarche associative donne la primauté à la personne et à son développement. L'activité ou le service sont finalisés, dans leur choix, leur déroulement, leur rythme, leur progression à la situation des personnes qui en bénéficient. En conséquence la qualité d'une activité dépend non seulement de sa technicité, ou du niveau de qualité atteint mais aussi de la réponse aux besoins des personnes concernées, de la place qu'elles auront prise dans sa réalisation, si elle a favorisé leur propre évolution, c'est à dire leur capacité à être acteurs et non plus assistés, passifs ou indifférents.

Cette démarche, décrite à travers deux réalisations, concerne tous les niveaux de population :

-L'association Z regroupe des bénévoles autour du musée municipal pour une plus large diffusion de l'art. Ils mettent leur intérêt et leur propre culture dans des activités de sensibilisation et d'éducation à l'art (collèges, maisons de jeunes), des rencontres avec des artistes, des voyages à but culturel. Ils prennent la responsabilité de l'organisation, la gestion, l'information en lien étroit avec le conservateur. Le musée de la ville, grâce aux réseaux de diffusion élargis et personnalisés et à la plus-value de ces apports, connaît une plus grande fréquentation et assure une plus large diffusion de la culture.

-Le deuxième exemple concerne les jeunes d'une association en milieu urbain dont l'objet vise à leur insertion à partir de leur hébergement dans un foyer. L'activité principale est la location de logements pour un public spécifique, le projet est celui de l'accompagnement de ce public. Cet accompagnement est axé sur la socialisation au moment du passage de l'adolescence à l'âge adulte par la responsabilité et la prise d'autonomie par le biais de questions touchant à la vie quotidienne : logement, santé, insertion professionnelle. Il comprend un contrat de résident élaboré à partir du projet de chaque jeune, portant sur les moyens que celui-ci se donne pour le réaliser et des moyens que l'association met à sa disposition sachant que l'hébergement est temporaire. Le temps du contrat varie selon les difficultés de chaque résident.

La méthode associative est une méthode active qui part de la personne; dans un dialogue, qui n'est pas forcément oral, dans une attitude de reconnaissance mutuelle, de confiance, d'accompagnement, de propositions concrètes.. C'est souvent un travail de proximité, à la carte. Cette démarche dont on ne peut mesurer forcément tous les résultats selon les publics accueillis, se différencie, de par sa nature même, de la manière de procéder des administrations et des entreprises que leur fonctionnement porte, par nécessité d'efficacité et d'égalité, à catégoriser, à classer, à normaliser.

## Méthode et activités associatives

Le contenu de l'activité n'est pas neutre par rapport à l'opérateur, c'est à dire à l'association et à son projet. On ne peut isoler l'activité associative de la manière dont elle est proposée et vécue et de la finalité qui la traverse. Aussi les indicateurs d'appréciation sur sa production ne peuvent se mesurer seulement en termes économiques mais en termes de valeurs reconnues par la société. Ces valeurs se réfèrent au respect de la personne humaine et de sa dignité ; elles se réfèrent aux conditions de vie que le droit ou la morale considèrent comme des acquis ou de justes aspirations que la collectivité doit promouvoir.

C'est le plus souvent dans la distance entre ces valeurs reconnues et leur difficile mise en oeuvre dans la réalité que se développe l'action associative particulièrement sensible aux carences, aux déficiences et aux sous-développements de toute nature qui en découlent.

La nomenclature des champs d'activités recensés par les statistiques montre la grande diversité des espaces sociaux sillonnés par les associations répondant ainsi à des aspirations et des besoins qui ne se limitent pas aux problèmes urgents de l'emploi et de l'exclusion même s'ils sont intégrés dans les priorités de la plupart d'entre elles.

Qu'il s'agisse du domaine éducatif, sportif, de l'environnement, du loisir, du développement local, de la culture, de la formation comme du sanitaire et du social, les associations doivent pouvoir développer réalisations et initiatives selon leur objet et leur méthode sans être limitées à des résultats ou à des prestations de service normalisés à-priori qui dénaturent totalement la démarche associative donc les résultats qu'on est en droit d'attendre. En effet, s'adresser à des publics et à des clients plutôt qu'à des acteurs partenaires, offrir de plus en plus de services à consommer et de moins en moins de situations à vivre, ne permet pas de susciter la dynamique de la construction sociale, de donner à chacun la possibilité d'acquérir des connaissances, de les transmettre, de prendre et d'assumer ses responsabilités.

Agissant prioritairement dans l'espace social entre le service public et le secteur marchand, la méthode associative doit permettre des pratiques qui n'appartiennent pas toujours à la rentabilité monétaire mais appartiennent très certainement à la rentabilité humaine et sociale. Il en est ainsi de l'expérimentation, du tâtonnement, de l'échec même, trop souvent objet de sanction ou de rejet, au lieu d'être réfléchi, dépassé et de servir de tremplin. L'association a l'avantage de procurer, dans un cadre transitoire relativement abrité mais autonome, entre le privé familial et le secteur public souvent anonyme et institutionnel, un espace intermédiaire d'apprentissage de la parole, de l'action, de la relation, de construction des repères indispensables à la conscience d'une identité personnelle et à l'insertion ou à la réinsertion sociale qui conditionnent souvent l'insertion professionnelle.

La méthode associative est une invitation à une formation permanente très profondément liée à la compréhension de la réalité, à son analyse afin de mieux se situer dans son environnement et d'y prendre part. Quelqu'en soient les acteurs, quelque soit leur situation sociale, le fait de s'associer, de participer à une action commune, favorise une dynamique de recherche et de progrès pour un mieux vivre collectif.

## Le secteur sans but lucratif

La plus grande partie des activités associatives se déploie dans la sphère non marchande, du « non-profit » ce qui ne s'oppose pas à l'activité économique dont le flux est de mieux en mieux connu (« Le poids économique du secteur associatif »- Edith Archambault ; Viviane Tchernonog -Colloque de l'ADDES -Mars 1994)

Une caractéristique essentielle inscrite dans le texte de la loi sur le contrat d'association sous les termes « *dans un but autre que de partager les bénéfices* », distingue radicalement l'association de la société composée d'actionnaires dont les actions doivent être rémunérées par le profit de l'entreprise. On peut dire, originellement, que l'apport du sociétaire à l'association est celui de « *ses connaissances et de son activité* ». Le capital de l'association est d'abord la personne humaine. Sa richesse est la convergence des personnes qui ont passé contrat pour réaliser ensemble un objectif commun

Il faut rappeler que l'obligation du non partage de bénéfices s'applique aux membres et non à l'association qui peut en faire mais dans certaines conditions.

La non-lucrativité, le non-profit n'appartiennent pas seulement au secteur associatif et font l'objet de nombreuses études tant au plan national qu'international qui en révèlent la complexité étant donné les liens entre l'économie et la non-rémunération, la législation s'y rapportant mais aussi l'implication d'attitudes et de comportements touchant à la sphère des valeurs.

La réflexion sera donc limitée ici à certaines caractéristiques de la non lucrativité des associations sur lesquelles porte cette étude.

En rappelant l'exigence d'administrateurs bénévoles notamment au niveau du bureau, il importe d'analyser la non lucrativité en fonction de l'évolution des associations, de leur rôle croissant dans la société, des services de plus en plus complexes qu'elles ont à gérer dans la continuité, des modalités de leur financement, de leurs ressources et de la fiscalité qui en découle, de leur coopération accrue avec des organismes les plus divers, avec l'administration et les collectivités territoriales et de l'importance prise; pour certaines d'entre elles, par le salariat.

Au delà du non partage des éventuels bénéfices par les sociétaires, qu'implique la non lucrativité au niveau du fonctionnement, des modes de relations et des valeurs sociales ?

### **Le bénévolat**

Une première caractéristique associative tout à fait spécifique est le bénévolat

Le mot bénévolat est à la conjonction de deux racines « bene » et « volle », une volonté bonne. Il exprime deux idées majeures : celle de bienveillance dirigée vers un bénéficiaire et celle de volonté au sens originel du terme, c'est à dire le fait d'agir librement. Parler de liberté pour le bénévole c'est immédiatement poser la question du bénéficiaire. Ne risque-t-on pas de de façon souterraine, d'échanger en quelque sorte une part du bénéfice qu'il reçoit contre une plus grande dépendance ? La question de la liberté dans l'échange, dans la relation, montre bien que le bénévolat est plus qu'un simple rapport de bienveillance.

Le caractère de non-rémunération, de gratuité de l'acte bénévole ne peut être isolé de la sphère économique. Ce que l'on pourrait appeler l'univers de l'argent et l'univers de l'amour ont toujours beaucoup plus d'interférences qu'on ne pourrait penser. Il y a toujours une part d'échange et de rémunération du côté de la sphère de la gratuité, une forme de rétribution : de sens, de pouvoir, de connaissance, d'amitié. De même l'économie ne fonctionnerait pas si elle n'était qu'économie marchande, que production de richesses.

### Des débats encore proches

Si le bénévolat a été connoté, du fait de l'histoire, par les notions de bienfaisance, d'actes charitables, d'aide directe à ceux qui sont dans le besoin, aujourd'hui l'extension du rôle de l'Etat dans la société laïque, l'évolution des moeurs et des modes de participation des citoyens aux institutions, l'influence des corps intermédiaires comme les coopératives, les mutuelles, les syndicats et surtout le développement des associations permettent de le situer dans une tout autre dimension.

Un débat s'est noué pour l'essentiel au XIXème siècle où il y a eu en particulier ambiguïté et conflit entre l'univers du bénévolat et ce qui a été « l'invention du social » (Jacques Donzelot) qui implique, sous la coordination de l'Etat, la mobilisation des ressources et la solidarité des forces vives pour que se maintienne la cohésion sociale.

Il y a eu prise en charge progressivement par la puissance publique des tâches précédemment assurées par des associations charitables, notamment en France par les ordres religieux, dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, la maladie, la souffrance. Il y a eu passage de cette forme de charité à l'exigence de justice.

Trois principales critiques ont traversé le XIXème et le début du XXème siècle

-La critique laïque qui renvoie au débat sur l'Eglise et la société : dans quelle mesure les fonctions caritatives exercées par les ordres religieux devaient être limitées par la logique républicaine ?

-La critique marxiste à l'égard du libéralisme pour laquelle le bénévolat de type « bonnes oeuvres » est un masque idéologique des rapports de production et un retard apporté à la crise que le système ne peut qu'engendrer.

-La critique syndicale qui, sur un autre plan, va porter sur la question centrale de la rémunération : toute activité de type professionnel non rémunérée vient menacer l'emploi ou fait pression à la baisse sur le coût du travail

### Une nouvelle problématique

Depuis une vingtaine d'années, l'apparition de nouveaux problèmes a changé en partie les données du rapport entre le bénévolat, le travail social et le salariat. La plus grande partie de la population est employée dans les services. La diminution du temps de travail par rapport au temps de vie libère de nouvelles possibilités de « temps social » disponible. En 1987, le sociologue Joffre Dumazedier écrivait dans les *Cahiers de l'animation* N°61-62 : « le fait d'une énorme importance à long terme est passé quasi inaperçu pour la population de plus de dix-huit ans... désormais, c'est le temps libre qui est devenu le temps social le plus long »

D'autre part, la crise d'une certaine forme de « l'Etat providence » et de l'organisation de la société où « entre l'intérêt particulier de chaque individu et

*l'intérêt général, il n'y a plus « d'entre-deux social » » (Rosenvallon) appelle une meilleure exploitation des richesses collectives et de nouveaux rapports sociaux.*

Un des problèmes majeurs est celui de la reconstitution du lien social et du sens donné à l'organisation du rapport social qui, par l'évolution de la société ne peut plus être fondé exclusivement en référence au travail salarié et à l'échange marchand. Le drame du chômage s'y ajoute.

Les associations, par leur appel au bénévolat, c'est à dire à des ressources humaines disponibles, se situent au coeur de cette problématique.

### **Les bénévoles**

Des études statistiques permettent d'évaluer le nombre d'adhérents aux associations.

La SOFRES donne pour 1993 la proportion de 45,6% de Français membres d'une association, soit près d'un Français sur deux. L'INSEE donne la proportion de 43% de plus de 14 ans en 1996, soit 20 millions de personnes se déclarant membres d'une association.

Comme nous l'avons déjà évoqué, la notion de membre est complexe et demande à être analysée pour vraiment connaître chaque association, son organisation et son champ d'action. On peut distinguer l'adhérent actif du simple usager, le bénéficiaire direct ou ses représentants, l'adhérent personne physique ou personne morale...

L'étude sur les bénévoles implique d'autres approches

L'Enquête LES/Fondation de France -Juillet 1994 sur « *les dons et le bénévolat en France* » (E.Archambault- J.Boumendil) indique qu'entre 1990 et 1993, la progression des bénévoles est passée de 19% à 20.8%.soit une estimation de 7 millions de personnes

### La répartition des bénévoles par secteurs:

•La même enquête auprès de 2000 personnes bénévoles de plus de 18 ans présente la destination du « travail bénévole » dans les divers domaines d'activités au cours de l'année 1993. Nous retenons les pourcentages suivants :

Culture et loisirs	50,5%
Education et recherche	15,9%
Santé	7,2%
Services sociaux	17,3%
Environnement	4,6%
Logement/	
Développement local	4,1%
Associations civiques/	
droits de l'homme	3,6%
Aide internationale	4,3%

•L'Institut d'études politiques de Grenoble- Enquête 1991-1992 ESEAC (D.Demoustier- F.Saparelli))» a présenté une étude sur sur les « *Apri* » ou « Administrations privées dont au moins 50% du budget ne proviennent pas de services marchands ou de subventions.

La répartition des bénévoles. dans les associations concernées est souvent inversement proportionnelle à celle des salariés.

	<u>Répartition des bénévoles</u>	<u>Répartition des salariés</u>
Caritatif et humanitaire	28,4%	3,1%
Défense des intérêts	23,6%	2,4%
Sanitaire et social	20,8%	30,7%
Sport	13,0%	7,8%
Loisirs/Jeunesse	9,1%	15,7%
Culture	4,0%	5,0%
Formation/Emploi	1,2%	35,3%

Le pourcentage de bénévoles dépend du domaine d'activités, de l'objet de l'association, de son fonctionnement lorsqu'il exige ou non la présence de professionnels On trouve davantage de bénévoles dans le secteur humanitaire, la défense des intérêts, le sport que dans le secteur de la formation ou des loisirs

#### -Les diverses formes de bénévolat.

De l'administrateur au sympathisant, du donateur au collecteur de fonds; du bénévole de direction au bénévole d'animation, du responsable d'un mouvement de jeunesse au dirigeant d'un club sportif, du militant au gestionnaire....on constate une très grande variété d'interventions selon les fonctions, le temps donné, la durée, le type d'engagement, le degré d'implication,

La connaissance des fonctions assurées par les bénévoles, de leur apport en compétences, de l'articulation avec les fonctions salariées est toujours éclairante sur la vitalité et le fonctionnement d'une association.

Deux exemples peuvent être apportés :

-L'association X...gère un Centre d'Observation et de Rééducation de la région parisienne, agréé et conventionné par l'Aide Sociale à l'Enfance et par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il est habilité à recevoir 75 jeunes en difficulté personnelle, familiale et sociale. Il comprend plusieurs structures adaptées à la variété des nombreux problèmes éducatifs à résoudre qui donc évoluent en fonction des besoins : une structure d'accueil d'urgence et d'observation (une à six semaines), un internat scolaire, un groupe d'insertion scolaire et d'initiation pré-professionnelle adapté, un service de soutien et d'accompagnement social pour des jeunes dont la situation personnelle nécessite encore une prise en charge éducative.. Un réseau de familles relais assurent un accueil individualisé pendant des temps de vacances ou de changement de rythme nécessaire.

La responsabilité des ces différents groupes relève d'équipes pluridisciplinaires associant éducateurs spécialisés, psychologues, assistantes sociales, personnel médical et paramédical. Un directeur coordonne et dirige l'ensemble des services éducatifs, administratifs et financiers comptant une soixantaine de salariés.

Le Conseil d'administration est composé de 24 membres. Il a le souci d'intéresser des membres bénévoles au soutien de l'association. dont la participation

est cependant limitée au versement de la cotisation et à la présence, pour certains par délégation, à l'assemblée générale qui, avec le conseil d'administration, le bureau et son président porte la responsabilité statutaire de l'établissement dont le budget dépasse 20 millions.

Les bénévoles sont essentiellement les administrateurs dont la majorité est composée de retraités d'entreprises privées ou de l'administration et de professions libérales, apportant, à travers leur intérêt pour le projet de l'association et leur présence régulière à ses différentes instances, l'acquis de leur expérience humaine, professionnelle et de leurs réseaux de relations mis à la disposition de l'équipe éducative. Selon les besoins et les compétences, il peut s'agir de suivre des travaux d'équipement, de répondre aux exigences administratives liées à la sécurité, de soutenir des activités de relations publiques ou festives et culturelles organisées par les jeunes pensionnaires ce qui améliore la qualité des relations et la vie du Centre. C'est dans le cadre du fonctionnement régulier des instances statutaires que sont présentés par le directeur et, à sa demande, par ses adjoints, les orientations, l'organisation des services, les choix éducatifs ce qui renforce chez les administrateurs les raisons de leur engagement. C'est évidemment au conseil que sont discutés et approuvés les rapports, les budgets et les comptes à soumettre à l'assemblée générale. La collaboration entre le directeur, le président, le secrétaire et le trésorier de l'association, les relations suivies avec les administrations et les élus communaux et départementaux et les autres établissements similaires sont établies dans la clarté des fonctions.

On peut discerner, à travers cette expérience de la gestion d'un établissement privé d'éducation sous régime associatif ce que l'on peut qualifier de plus-value apportée par la présence et les exigences liées à la fonction d'administrateur bénévole.

-Le deuxième exemple porte sur une toute autre forme de bénévolat dans un poste de l'association « SOS Amitié » où il n'y, parmi les « écoutants », que des bénévoles, les professionnels, peu nombreux, intervenant dans la formation et dans les rencontres de bilan. C'est par des annonces dans la presse, par des affiches, par des relations que le recrutement s'opère auprès de personnes interrogatives ou intéressées, ouvrant tout un processus de plusieurs mois si la première demande formulée par écrit et motivée est retenue. Suivent alors des séries d'entretien avec différents « écoutants » du poste qui, au cours d'une mise en commun, échangent ensuite entre eux sur ce qu'ils ont perçu de la capacité et des motivations du candidat à être écoutant. L'intervention du graphologue est un élément important dans la décision de retenir le candidat. L'étape suivante, de plusieurs semaines, est la période de formation théorique avec le psychologue et pratique avec des écoutants. Le rythme de présence qui sera ensuite demandé est de 4 heures par semaine, dont une écoute de nuit par mois, auxquelles il faut ajouter des temps de formation réguliers deux fois par mois, des partages, des cycles de conférences. Le dialogue, le questionnement sont des éléments essentiels de la formation comme les exigences premières d'écoute, de discrétion, de respect, de non intervention personnelle si ce n'est à partir des questions des « appelants ». L'équilibre personnel des écoutants est une exigence première pour répondre à ces situations de solitude, d'incompréhension, d'angoisse qu'expriment 24 heures sur 24 des appelants de tous les milieux et tous les âges.

Cette expérience est révélatrice d'une forme de solidarité basée sur un accompagnement anonyme et exigeant mené, dans le poste cité, par plus de 60 bénévoles

### Des « nouveaux » bénévoles

Les changements économiques et sociaux relativement récents affectent profondément une partie de la population et ont une répercussion sur les sollicitations faites aux associations mais également sur les modes de participation à leur animation. Elles ont affaire à une grande diversité de situations : des personnes dont les statuts professionnels ont évolué et ne présentent plus pour certains cette stabilité conférée par le métier et propice à des engagements bénévoles ; des retraités ou pré-retraités qui voient s'ouvrir, avec l'allongement de la vie, des possibilités d'activités nouvelles ; des jeunes aux lisières de l'exclusion ou aux situations à statut précaire attendant parfois des associations, un tremplin pour un travail...Elles se trouvent donc devant une hétérogénéisation des besoins qui demandent des réponses diversifiées. Qu'est-ce qu'il y a de commun dans les attentes, les modes de présence et de participation d'un cadre à la retraite, d'un jeune de 17 ans qui tourne autour du centre social et de cet homme ou de cette femme au chômage qui ont trouvé dans l'association, un accueil, une activité utile et une efficacité sociale qui leur permettent de « tenir ».

Ces situations ne peuvent avoir une réponse unique et leur accompagnement par les associations demande une connaissance du terrain et des personnes concernées. C'est à partir d'elles que peuvent se trouver des solutions qui demandent des compétences sociales nouvelles à faire émerger, de nouvelles pratiques du bénévolat

### Le bénévolat est-il mesurable ?

La deuxième enquête du LES/Fondation de France sur « *Don et Bénévolat* » permet une connaissance comparative sur plusieurs années de l'évolution du bénévolat en France au plan quantitatif et qualitatif, ses motivations, ses caractéristiques. Elle apporte des informations qui manquaient et des possibilités de comparaison internationale.

La récente thèse de doctorat de Lionel Prouteau « *Analyse économique du bénévolat* » à l'Université de Nantes contribue à une meilleure connaissance sur la nature du don et sur l'apport du bénévolat à la société.

Il y a maintenant des outils de mesure sur cet acte relevant essentiellement de la liberté de la personne mais qui influence profondément la vie sociale

Pour évaluer le bénévolat, un des moyens retenus est sa mesure établie en valeur salariale par analogie avec un type de travail professionnel de même nature. Cette méthode est fréquemment employée dans les études statistiques pour évaluer son « poids » monétaire par rapport au poids financier du secteur.

Il est estimé à 75 milliards par rapport au chiffre d'affaires de 217 milliards de l'ensemble du secteur associatif. Les estimations les plus récentes évaluent le « travail » bénévole à 737.000 équivalents temps plein (sans compter les Eglises et l'enseignement privé) soit 3,6% des emplois rémunérés

Le calcul du bénévolat est conseillé dans la présentation des budgets des associations pour qu'il soit « valorisé ». Ce calcul est nécessaire car il est un indicateur sur le plan des repères économiques mais il est loin d'être satisfaisant car le bénévolat est identifié par ce qu'il n'est pas : un travail salarié.

Il est fréquent d'entendre reconnaître l'intérêt de l'action des associations essentiellement par le fait que les dons de temps et d'argent facilitent le financement et allègent les charges pesant en définitive sur la collectivité. Elles font « faire des économies » à la nation ce qui est exact mais les associations doivent être vigilantes

sur les conséquences de cet argument qui pourrait justifier la faiblesse du financement par les pouvoirs publics et sur la répartition des tâches entre bénévoles et salariés notamment en cette période de chômage.

Le bénévolat ne peut être réduit à un apport économique.

Comment en mesurer l'apport à la société, les bienfaits pour le donateur comme pour le bénéficiaire, l'apport en compétences, en utilisation des ressources souvent laissées en jachère, en initiative sociale, en solidarité, en lien social, en qualité de vie et de relations, en mieux être ? Quels indicateurs peuvent les approcher ?

### Le bénévolat a un coût

Cette question gagnerait à être davantage étudiée. Si les bénévoles savent le plus souvent les dépenses personnelles entraînées par leur engagement -écartant parfois des candidats possibles -les associations qui investissent de plus en plus sur la formation de leurs bénévoles auraient intérêt à mesurer les investissements en moyens mis à leur disposition et le coût : locaux, instructeurs, stages, documentation, évaluation...Le rapport « *Etat/Associations, lutte contre l'exclusion* » préparé en 1996 par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, analyse particulièrement un bénévolat orienté vers une population en difficulté mais les repères indiqués sont valables pour tous : « *Les fonctions de gestion, de services, d'une part, et d'innovation, d'expérimentation, de réflexion, d'évaluation, d'autre part, doivent faire l'objet d'un soutien financier. Le financement public concernant la fonction « militante » peut être plus modeste car elle est liée à la capacité de l'association à interpeller le public et faire appel à sa générosité. Cependant l'Etat doit se réserver le droit de soutenir des opérations de sensibilisation et d'expérimentation qu'il juge utiles socialement et qui rejoignent les projets de certaines associations... »*

A titre d'exemple, en 1994, le Secours Populaire Français a relevé 8.512.000 heures pour 70.450 bénévoles et a estimé la valeur de ce temps à 594 millions de francs. Mais il a constaté que cette activité a engendré 59.158.000 francs de frais de gestion.

### La gestion du bénévolat

L'apport des bénévoles dans la société est trop important en quantité et en valeur sociale pour ne pas faire l'objet de la part des associations d'une politique de soutien et de développement de tous ceux qui coopèrent à leur projet et à leurs activités à quelque niveau que ce soit

Des repères sont nécessaires :

Un contrat clair sur le travail demandé, sur la durée du mandat, sur la fonction et sa place dans l'institution, sur les relations avec les responsables. C'est un contrat évolutif et évalué régulièrement

Une formation en fonction des responsabilités avec un plan de formation et l'investissement en compétences et en moyens

Une sécurité administrative (assurance, remboursement éventuel des frais justifiés)

Un récent avis du CNVA, développe des recommandations sur les conditions d'exercice du bénévolat.

### La problématique des gratuités s'est compliquée.

Avec la diversité de ses acteurs bénévoles et celle des statuts de ses salariés, l'association se trouve parfois devant des situations difficiles à gérer.

La réglementation fiscale est précise sur les salaires, les remboursements justifiés, les rémunérations, les indemnités à déclarer fiscalement qui ne laisse aucun espace pour une zone intermédiaire entre le bénévolat et le salariat; pour un soutien temporaire entraînant quelques frais personnalisés favorisant une mise en route ou une expérience

Deux cas peuvent être cités :

-Dans les années 1970 a été procédée dans le cadre du Ministère de la Jeunesse et des Sports en coopération avec les associations de ce secteur, une réforme des diplômes de ceux que l'on désignait alors par les termes de moniteurs ou de directeurs de colonies de vacances pour enfants et adolescents. Un « Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur » ou BAFA, son niveau, ses conditions théoriques et pratiques d'obtention et de mise en oeuvre ont été alors définis. Il était clair que ces brevets s'adressaient à une population de jeunes bénévoles favorisant pour eux une expérience éducative et un engagement utile pendant les vacances scolaires. Parallèlement, et sans confusion, les diplômes préparant aux métiers d'animation; leurs cursus, les instituts ou universités qui y préparaient étaient définis.

Des dizaines de milliers de jeunes étudiants ou travailleurs ont acquis le BAFA qui n'a cessé depuis d'être très populaire car il est parfois un premier diplôme d'Etat qui donne accès à des possibilités d'animation même en dehors d'un strict encadrement d'enfants.

Jusqu'à une quinzaine d'années, ces animateurs bénévoles bénéficiaient parfois lors de leur service dans la colonie de vacances ou le centre aéré d'une petite indemnité, sorte d'argent de poche ou de contre partie aux frais qu'ils avaient engagés pour leur formation. La suspicion sur le principe de l'indemnité même comptabilisée mais surtout la pression de l'époque où débutait le chômage des jeunes dont il fallait diminuer le nombre, a soudain fait passer une centaine de milliers d'animateurs bénévoles à un statut de salarié pour le mois de leur activité qui n'avait pour la plupart aucune suite professionnelle. La formation BAFA assurée par des associations habilitées et qui entraînait dans un projet social de formation citoyenne, un moyen de prendre des responsabilités, d'être utile à la communauté, d'accéder à un statut adulte risque d'être pervertie aujourd'hui par l'illusion qu'elle peut procurer un métier et peut répondre à la demande angoissée des jeunes de trouver un travail

-Un deuxième exemple est celui d'une association de femmes en banlieue parisienne qui avait associé plusieurs d'entre elles à la création de réseaux d'entr'aide, de relations avec des personnes âgées, de recherche d'amélioration de la vie quotidienne, d'échanges de savoirs. Elles avaient ainsi acquis une véritable compétence, un « métier » complémentaire du travail social classique. Lorsqu'il a fallu obtenir un financement, ces qualifications ne rentraient pas dans les normes et n'ont pu être soutenues.

## Associations et emplois

### La diversité des emplois

Le nombre d'associations employeurs, leur répartition par domaines d'activités, le nombre de salariés est de mieux en mieux connu. Près de 120.000 associations emploient 820.000 salariées en valeur plein-temps ainsi répartis par secteur d'activité en 1990 (*Le secteur sans but lucratif*-Edith Archambault)

Culture et loisirs	91 320
Education et recherche	184 332
Santé	136 496
Services sociaux	308 367
Environnement	5 000
Développement local/Logement	37 500
Services juridiques/Défense des droits	15 240
Intermédiaires philanthropiques/ et promotion du bénévolat	100
Activités internationales	8 664
Activités professionnelles et syndicales	15 600
	<hr/>
Ensemble	802 619

Les études statistiques s'efforcent d'analyser les caractéristiques de ces emplois : temps plein, temps partiel, CDI ou CDD, détachement, mis à disposition. Les colloques de l'Adedes s'y emploient depuis sa création jusqu'à ce XIIIème colloque où des communications seront présentées sur ce sujet

La connaissance de l'emploi est un élément important de l'étude d'une association. Elle est caractérisée par la diversité du salariat associatif.

Du bénévole qui devient permanent au professionnel ayant un diplôme homologué et protégé par des conventions collectives dans un établissement conventionné, du technicien de gestion ou de communication à l'animateur responsable de la mise en oeuvre du projet, les statuts sont différents.

### L'évolution de la fonction employeur

Cette fonction est relativement récente liée au développement des associations et de leurs champs d'activités notamment dans les trente dernières années. C'est parce qu'elles ont défriché des terrains nouveaux et des besoins nouveaux qu'elles ont non seulement créé des emplois mais qu'elles ont fait émerger de nouveaux métiers dont un certain nombre sont devenus des professions avec qualification et statut. Un inventaire est possible dans de nombreux secteurs : social, éducatif, sportif, loisirs, environnement...

C'est ainsi que le secteur associatif a été jusque dans les années récentes un des secteurs le plus créateurs d'emplois. Bien des associations ont appris, non sans difficultés, les exigences et les responsabilités d'employeurs devant, en quelque sorte, inventer une entreprise d'un nouveau type essentiellement fondée sur la non

lucrativité et la responsabilité d'administrateurs et de dirigeants bénévoles sous l'égide de la loi de Juillet 1901 mais soumise en tant qu'employeur au droit du travail éminemment lié au secteur marchand.

L'étude des nombreux travaux issus pour la plupart du milieu associatif montre, avec les mutations accomplies, l'élargissement des fonctions associatives et certainement leur complexification mais a permis aussi l'approfondissement de la nature et de la spécificité des associations reconnues et affirmées par l'ensemble du mouvement associatif. Cet accord et cet apport ne sont pas négligeables pour la connaissance du mouvement social de notre époque

### L'évolution des emplois

Dans une étude parue en Mai 1996, la Fonda s'interroge sur l'emploi associatif en comparaison avec une étude similaire de 1984. *« Les associations recourent de plus en plus à des salariés au statut précaire. La multiplication de ces statuts et le « turn over » qu'elle entraîne ont des conséquences sur leur fonctionnement même, sur la réalisation du projet associatif et sur la place des bénévoles. Or les associations ont-elles pour mission de créer des emplois ? Un certain nombre d'entre elles cependant se donnent cette mission afin de pallier la crise. Mais ce faisant elles risquent souvent de devenir de simples exécuteurs des politiques publiques et de s'éloigner ainsi de leur objet propre.. »*

L'étude note également la large utilisation des statuts intermédiaires, des contrats aidés, des CES, notamment par les associations locales qui veulent diversifier leurs actions en réponse à la demande de leurs partenaires, de leur public, de leur territoire et obtenir de nouveaux financements ou pour satisfaire leurs financeurs ou pour rendre service. L'analyse de ces emplois fait naître un doute sur leur utilité tant pour la personne qui en bénéficie que pour l'association qui y a recours. Les contrats ne débouchent que rarement sur un emploi stable, et la formation et l'intégration des personnes en emploi aidé relèvent de cas individuels et de l'exception. L'accueil de ces personnes contribue donc au développement de la précarité des associations.

La création d'emplois et la lutte contre le chômage sont des urgences également pour les associations. Certaines s'y emploient en l'inscrivant dans leur objectif comme association d'insertion, intermédiaire, régie de quartier par des accords avec l'administration et les collectivités locales. Les plus nombreuses ont dans leur objet de développer des activités dans des secteurs où se font jour des besoins et dont il faut inventer ou gérer les réponses. C'est le plus souvent par la proximité de l'association avec le terrain ou avec un problème réel que se font les prises de conscience, les démarches collectives, l'expérimentation de solutions souvent au départ non solvables et qui peut-être le resteront. Petit à petit se précisent les compétences nécessaires, les exigences et le suivi de la formation.

Certaines activités seront créatrices d'emplois dans le secteur associatif si un pluri-financement est trouvé qui ne compte pas seulement sur l'aide des pouvoirs publics et s'il s'avère qu'un emploi salarié, au-delà de l'intérêt pour le bénéficiaire, permet à l'association de remplir la mission pour laquelle elle a été créée et que personne ne fera à sa place, où des personnes concernées s'associent volontairement, s'entraident, mettent en oeuvre des solidarités, deviennent davantage citoyennes.

### La relation bénévoles/salariés.

L'étude de la Fonda déjà citée note l'évolution d'un apport bénévole par les ressources « techniques » des jeunes retraités et des pré-retraités qui viennent s'ajouter aux bénévoles élus et aux bénévoles d'exécution sans qu'il y ait pour autant substitution de bénévoles aux salariés. Leurs tâches respectives sont différentes et complémentaires.

Le bon fonctionnement d'une association dépend beaucoup de la clarté des fonctions de chaque acteur, bénévole et salarié, par rapport à la définition ou la redéfinition en commun du projet associatif. Sa mise en oeuvre dépend beaucoup également de la façon dont il rejoint le développement personnel de chacun, de son implication, des acquisitions qu'il permet. La manière dont le fonctionnement de l'association organise les relations internes en tenant compte de la spécificité de l'institution et de la complexité des relations entre les différents acteurs et partenaires est une condition d'équilibre et d'efficacité.

La thèse de François Mayaux « *Noyau stratégique des associations : quel partage des pouvoirs entre dirigeants bénévoles et dirigeants salariés* » (1996) analyse les situations conflictuelles et leurs causes, la répartition des tâches, le partage dans les différentes périodes de l'évolution des associations. Il retient huit configurations du noyau stratégique, dirigeants bénévoles et dirigeants associatifs, pour en expliciter les modalités.

Un récent avis adopté par le CNVA sur « *la complémentarité entre emploi et bénévolat dans les associations* » résume les principales propositions du mouvement associatif sur le sujet. Toutes les études démontrent que non seulement le bénévolat ne s'oppose pas à l'emploi mais que l'emploi dépend d'un engagement bénévole fort. D'où la nécessité d'une politique portant sur le triple soutien de la vie associative, du bénévolat et de l'emploi associatif.

La nécessité d'associer des personnes non membres de l'association et extérieures a son fonctionnement mais intéressées du fait de leur dons et de leur soutien appelle de nouvelles pratiques relationnelles. A l'intention des associations du secteur sanitaire et social, François Bloch Lainé a proposé « *d'améliorer le pacte associatif* » par des liens d'information et de participation à établir avec eux. La loi de 1901 laisse de larges possibilités d'initiatives en ce sens

### **La logique du don**

-La logique du don et de l'échange est le moteur des associations rejoignant ainsi des aspirations profondes de la nature humaine.

Un récent article d'Alain Caillé « *Don, Association et Solidarité* » -Recma n° 265; suite à son intervention au symposium organisé par la MIRE sur le thème « Associations et solidarité », développe le lien évident entre la question de la signification du don et celle du statut de l'action associative. Sa réflexion sur le don s'appuie sur les recherches menées par le mouvement de sciences sociales s'inspirant des travaux de Marcel Mauss notamment « *L'Essai sur le don* » (1923-1924), autour de *La Revue du Mauss* (Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales).

La triple obligation de « donner, recevoir et rendre »; analysée par M.Mauss dans les sociétés archaïques, est un fondement du rapport social qui reste vrai dans nos sociétés. Il serait faux de croire que cette forme de don n'existerait plus

aujourd'hui que sous la forme de survivance. Effectuée par les individus elle concerne l'ensemble des dimensions de l'action et résonne dans toute société.

Le don est une prestation de biens et de service sans garantie de retour en vue de nourrir le lien social. Il est impensable si l'on s'en tient aux deux concepts reconnus en science sociale : l'un, l'individualisme, qui fait dériver toutes les actions, règles et institutions des seuls calculs du sujet égoïste, l'autre, le holisme, qui pose au contraire que l'action des individus et des groupes expriment une totalité a priori qui leur préexiste. Entre le seul intérêt individuel et l'obligation quasi imposée, le don, sans les nier, émerge comme une troisième voie dialectique entre l'obligation et la liberté, entre l'intérêt pour soi et l'intérêt à l'alliance ou à l'amitié.

*« Appelons « socialité primaire » ce type de rapport social dans lequel la personnalité des personnes importe plus que les fonctions qu'elles accomplissent (ce qui n'empêche pas ces fonctions d'exister et d'importer) et « socialité secondaire » ce type de rapport soumis à la loi de l'impersonnalité (comme sur le marché, dans le droit ou dans les sciences) dans lequel les fonctions accomplies par les personnes importent plus que leur personnalité »*

Le don est à l'opposé de la conception économiste où tout bien a valeur d'usage et d'échange. Lire l'échange de don au travers du seul échange marchand est le réduire à un troc c'est à dire à une transaction motivée par l'intérêt exclusif porté aux objets qui changent de mains. C'est, par la même, ignorer ce qui fait sa spécificité car l'attente des protagonistes du don / contre-don est dirigée au moins autant vers les personnes que vers les choses. C'est cette dimension relationnelle qui le distingue de l'achat-vente propre au marché. Il y a plus dans l'échange que les choses échangées. De même dans le don du temps ce qui est transféré en réalité, ce n'est pas le temps mais « ce qui est dans le temps » (J.Derrida). Tout ne s'achète pas.

Le don n'est plus dans le domaine de la contrainte communautaire subie mais il est davantage celui de l'obligation choisie, celui de la relation volontairement entretenue.

Appliqué au phénomène associatif, mouvement actif vers la « sociation », le don dans sa triple obligation de donner, recevoir, rendre est le moyen par lequel se noue le pacte associatif, celui « dans lequel chacun s'engage à donner inconditionnellement à chacun mais se montre tout aussi disposé à se retirer du jeu, à tout moment, si les autres ne le jouent pas. »

Appliquée à l'économie, la théorie du don met la réciprocité au coeur de l'échange et ouvre vers l'économie solidaire qui privilégie le développement d'initiatives contribuant à la fois au renforcement de la cohésion sociale et à la création d'emplois. Des initiatives impulsées par des associations émergent à travers la reconnaissance « d'espaces publics de proximité » c'est à dire des lieux permettant aux personnes de prendre la parole, de débattre, de décider et de mettre en oeuvre des projets économiques adaptés au contexte dans lequel ils naissent.

L'économie solidaire reste très marginale par rapport à l'économie de marché. Jusqu'à présent notre société fonctionnait grâce à un équilibre entre les lois du marché (chargées de réaliser de la richesse) et l'Etat, chargé de répartir entre tous les bienfaits de la croissance. Aujourd'hui ce système est entré en crise profonde. La crise du salariat et la mutation du monde salarial déséquilibrent irrémédiablement l'ensemble. Si le plein emploi pour tous est un mythe, ce n'est pas pour autant la fin du travail. La question de la solidarité se pose dès lors dans toute son ampleur avec l'invention de nouvelles formes de partage et de solidarité. Les activités associatives

et notamment celles qui contribuent au dynamisme du « tiers secteur » et de l'économie solidaire s'y emploient .

Un secteur orienté vers l'intérêt général, porteur de choix volontaires et de sens constitue une richesse sociale collective. Ainsi peuvent naitre de nouvelles formes de partage et de solidarité créatrices, souvent, de nouvelles activités pouvant s'inscrire dans la sphère marchande ou non marchande, créatrices également de nouvelles formes de bénévolat ou d'emplois.

## **L'association dans son environnement**

Quel serait le coût pour la collectivité, y compris les coûts induits, qui résulteraient de la disparition des services offerts par les associations ? Comment mesurer l'importance de leur action préventive auprès de personnes dont les ruptures sociales les mettent sur la voie de la désaffiliation, l'importance du maintien à domicile des personnes âgées, de l'animation de loisirs éducatifs pendant les petites et grandes vacances, du développement physique, intellectuel, culturel soutenu par les associations, des réseaux d'entr'aide par téléphone ou par visite, de la promotion et de la défense de l'environnement et du patrimoine, sans négliger les liens amicaux, communautaires, militants qui renforcent l'entr'aide et la cohésion sociale?

Comment évaluer leur impact sur leur environnement, à partir de quelles approches ?

### **Les caractéristiques de l'association dans la société civile**

#### **L'enracinement de l'association**

Le territoire semble devenir le lieu privilégié de l'engagement associatif alors que s'estompent les formes d'engagement par milieu sociologique.

Il est intéressant de cerner le territoire (non seulement local) où se développent l'activité et l'influence d'une association, là où elle plonge ses racines fragiles ou profondes, où elle trouve appui et éventuellement renouvellement des bénévoles, les soutiens dont elle bénéficie, tant au niveau de ses responsables que d'instances publiques ou privées, que de personnalités intéressées par le projet.

#### **La capacité à associer des acteurs différents.**

Une des caractéristiques de la vie associative est de pouvoir réunir des compétences, des savoirs, des entr'aides d'origines diverses. Elles est un des rares lieux collectifs où peuvent se rencontrer et s'associer des acteurs de la vie sociale, culturelle, intellectuelle, professionnelle, administrative, politique et des courants de pensée pluralistes. Des formes de collaboration et de partenariat s'inventent parfois au-delà des schémas classiques.

## L'impact de l'association dans l'espace public autonome

Une évolution relativement récente conduit les associations participant à la mise en oeuvre d'activités orientées vers l'intérêt général, à s'exprimer, à se faire connaître, à agir en premier lieu dans « l'espace public autonome » situé entre la sphère privée et la sphère de l'institutionnel public. Dans cette zone intermédiaire d'auto-organisation des initiatives de citoyens, les associations développent leur projet, les communiquent, établissent des réseaux au coeur de la société civile. L'autonomie de cet espace est une condition de créativité, d'expérimentation, de pratique de la citoyenneté, d'investissement de nouveaux acteurs et de prises de responsabilité au niveau et dans des modalités qui leur conviennent. Les associations jouent là un rôle essentiel de renforcement du lien social

Il y a un risque lorsqu'il y a confusion entre l'action publique, notamment celle menée par l'administration publique si elle ne tient pas compte de cet espace public autonome où naissent et s'enrichissent des initiatives et si elle veut les faire entrer dans des schémas administratifs qui souvent les tarissent alors qu'elles ne sont pas encore arrivées à une maturité suffisante pour être normalisées. Il semble que les limites de la politique de la ville et de certaines directives en direction des populations jeunes, résident dans la méconnaissance ou la non reconnaissance d'initiatives existantes sur lesquelles elles auraient pu prendre appui.

### Les réseaux de relation

Le paysage associatif est multiple dans sa composition et dans ses niveaux d'intervention. Les nouvelles dimensions politiques et institutionnelles de l'Europe ont conduit à la constitution de coordinations associatives inter-Etats et à la volonté de faire avancer le statut de l'association européenne. Des besoins nouveaux ont accéléré la création d'associations locales et le territoire du quartier ou de la commune est l'assise à partir de laquelle on cherche des solutions immédiates à des besoins et à des intérêts concrets d'insertion professionnelle, d'animation, de création culturelle, selon la situation du groupe concerné. La recherche de moyens matériels, techniques et financiers est prégnante et s'oriente prioritairement vers les élus locaux ou départementaux. Des réseaux se croisent étant donné des multi appartenances qui peuvent être éphémères.

Des enquêtes entreprises comme celles sur le Loiret (Viviane Tchernonog) et de Danielle Demoustier (ESEAC) sur l'Isère permettent de mieux appréhender ces réalités.

La création, il y a cinq ans d'une association devenue un GIP « Réseau-pour l'Information et la Gestion des Associations locales » a permis de mettre sur pied une solide documentation et une méthode de soutien et de formation basée sur des « Points d'appui » associatifs reconnus et mandatés par département pour répondre sur le terrain aux demandes des associations locales. Ces demandes très concrètes portent sur des questions d'administration, de financement, de méthodes d'animation, de relations...dont l'étude peut être également une source d'informations sur le fonctionnement de réseaux locaux

C'est auprès des associations nationales démultipliées en sections locales et auprès des coordinations nationales à laquelle sont fédérées de nombreuses associations implantées aux différents niveaux territoriaux que les économistes et les statisticiens ont trouvé les premiers éléments sur l'organisation et le développement du phénomène associatif sur le territoire. L'étude des différents fonctionnements de ces organisations fédérales, unions, associations nationales présente un intérêt

certain. Elles sont le creuset de nombreuses recherches et d'une production intellectuelle et pédagogique de grande valeur, notamment dans leurs congrès ou colloques qui rejoignent, même d'une manière indirecte, une grande partie du monde associatif.

Les évolutions récentes ont contribué à jeter une certaine suspicion sur les grands réseaux fédérés qui ont structuré le mouvement associatif français avant et surtout après la dernière guerre mondiale et qui continuent d'ailleurs à le promouvoir au niveau national et européen. Le développement numérique des associations locales, la décentralisation administrative qui a déplacé des centres de décision sans pour autant clarifier la relation avec les associations a accentué un débat, notamment entre les « petites » associations » et les « grandes », auxquelles il est reproché d'être loin de la réalité, peu attentives aux initiatives qu'elles ne contrôlent ou n'initient pas, jalouses de leur monopole de représentation du monde associatif...

Cette opposition, si elle exprime des vérités, est cependant une impasse

### La fonction des réseaux

Il faut en même temps reconnaître la nécessité de la circulation d'idées, d'échanges d'expériences et de pratiques pédagogiques, de la mise en commun de moyens de formation et de communication, de la nécessité d'expression aux différents niveaux du politique.

Le mouvement associatif ne peut être absent de l'élaboration de repères et de propositions favorisant les meilleures conditions d'un « vivre ensemble ». La question, qui ne s'adresse pas qu'à lui, est celle de l'articulation de l'action micro-locale avec l'action du niveau national, européen et mondial. C'est à tous les niveaux qu'il faut penser et agir et trouver les articulations pour l'action collective tenant compte de l'interdépendance et de la diversité

Le monde associatif est celui qui met ensemble des personnes parce qu'elles se reconnaissent des projets communs, parce qu'elles font alliance et éprouvent la nécessité de se lier avec d'autres milieux, d'autres mondes dont celui, proche, de l'Economie Sociale.

L'outil juridique offert par la loi de 1901, qui n'a donc pas un siècle, a permis d'enrichir le corps social en suscitant la participation et l'engagement des citoyens en fonction des besoins de chaque époque. L'extraordinaire fécondité de la formule associative marque la société et fait partie de l'environnement de chacun.

Les « réseaux », les « collectifs », les « coordinations » qui se multiplient depuis plus d'une décennie, les instances associatives de concertation et de propositions de même que les travaux scientifiques sur le sujet, ont permis de dégager les questions communes transversales à la vie associative quelque soit son niveau territorial et son champ d'expérience. Ces questions appellent des réponses afin que les associations qui connaissent un tel développement et un usage si extensif en cette fin de siècle puissent poursuivre leurs actions au bénéfice de la nation.

Deux questions majeures doivent être solutionnées :

### **L'articulation entre secteur non lucratif associatif et secteur marchand**

Au centre de cette question se trouve la fiscalité associative et ses évolutions. Elle conditionne en grande partie les possibilités d'action des associations assurant des tâches d'intérêt général. Il convient de se référer aux travaux récents du CNVA

et des commissions mixtes administration/association pour en saisir les enjeux et les obstacles. d'une grande complexité.

Etant donné que c'est autour de la reconnaissance ou non de la spécificité associative, objet de cette étude, que se posent les problèmes, nous retiendrons quelques points clefs

-Le statut de la loi de 1901 ne suffit pas à déterminer le régime fiscal d'une association. Un organisme sans but lucratif peut-être assimilé à un organisme lucratif quant à ses conséquences fiscales

-Au niveau juridique les associations ont une grande latitude dans le cadre de leur objet

-Au niveau fiscal elles ont droit à certaines exonérations s'il est prouvé que ce qu'elles font est différent de ce qui est proposé par le secteur marchand, sinon, au nom du principe d'équité et du respect de la concurrence quand l'activité est comparable à celle d'un commerçant, elles sont traitées fiscalement comme des commerçants

- En 1971, sous le terme de « doctrine des oeuvres », les conditions à respecter par les associations pour demeurer sans but lucratif ont été fixées par le ministère de l'Intérieur à travers 4 critères (-l'activité doit entrer strictement dans le cadre de l'activité générale désintéressée -aucun profit matériel pour les dirigeants -l'excédent de recettes ne doit pas être systématiquement recherché -les excédents doivent être réinvestis dans l'oeuvre)

-En 1977 un 5ème critère s'ajoutait, celui de « l'utilité sociale » dont une première définition justifiait l'exonération fiscale si les services rendus par l'association l'étaient à des conditions, notamment de prix, plus avantageuses que les services analogues offerts par les entreprises commerciales ou parce qu'elle rendait des services qui n'étaient pas normalement fournis par le marché.

Cette première définition allait donner lieu à vingt ans de jurisprudence.

Après la Libération, lorsque l'Etat s'est intéressé à des secteurs de la nation qui relevaient jusqu'alors du privé (santé, sports, loisirs, culture, éducation péri et post-scolaire, environnement...) il a rencontré de nombreuses associations directement impliquées auprès de la population. Leur apport et leur capacité à défendre cette conception de la responsabilité des citoyens et des groupes privés à remplir des fonctions collectives utiles à la nation ont été reconnus par l'Etat qui les a, d'une manière générale, favorisés mais en les encadrant par une réglementation précise, condition d'une contre partie financière. Des habilitations, des agréments, des conventionnements ont été les formes juridiques adaptées aux associations et à leurs rapports avec les différents ministères. Des dispositions fiscales particulières avaient pour but de favoriser leur travail au nom de leur utilité sociale.

C'est donc au nom de cette reconnaissance de l'apport de certaines associations à des tâches d'utilité sociale que des fonds publics et des fonds sociaux leur sont versés en contre partie pour en permettre la réalisation

-Aujourd'hui, l'extension du champ des associations, l'augmentation du nombre de salariés pour gérer des équipements ou des activités, les suppressions de certaines aides des pouvoirs publics ont ouvert la recherche de financements propres, à la lisière, parfois du marché. De leur côté des opérateurs privés se sont intéressés à des secteurs réputés non lucratifs où étaient investies les associations.. Des frictions

sont nées autour du régime fiscal d'exonération des associations accusées de concurrence déloyale.

-Pour tenter de clarifier la situation, notamment autour de l'utilité sociale, les pouvoirs publics ont suscité en 1996 une réflexion dans le cadre du CNVA en liaison étroite avec de nombreux ministères dont les résultats sont soumis actuellement à l'arbitrage du Premier ministre.

-Les travaux préparatoires ont fait apparaître des divergences qui portent, du point de vue associatif, sur :

l'approche de l'administration fiscale perçue comme uniquement axée sur la situation de l'association au regard de la concurrence qui consisterait à exonérer seulement les entreprises ou activités qui se situeraient hors du marché ou dont l'utilité sociale de leurs actes payants serait jugée à l'aune du public dont la situation matérielle et morale serait digne d'intérêt.

le constat du nombre d'associations soumises à l'impôt sur les sociétés et à la taxe professionnelle qui ne cesse d'augmenter. Certaines associations créant une filiale commerciale risquent de voir remise en cause leur non lucrativité

La tendance à restreindre le champ d'activités économiques des associations sinon à les soumettre aux règles du marché et la tendance à considérer que leur utilité sociale se limite à une action auprès des populations en situation matérielle et morale digne d'intérêt ce qui apparaît comme un contre sens par rapport à la réalité de leur action et à leur apport à la société

C'est évidemment la capacité qu'ont les associations à offrir un apport positif et spécifique à la collectivité et à agir en interlocuteur responsable pour le faire mieux reconnaître et soutenir par les pouvoirs publics, par les élus et par l'opinion publique, qui permettra d'avancer. C'est également, et peut-être surtout, la capacité de notre société pluraliste à considérer l'action responsable des citoyens associés dans un but altruiste et désintéressé, comme une authentique pratique démocratique et souvent un meilleur service à la population, qu'il appartient à l'Etat de soutenir et de contrôler en référence à l'intérêt général dont il est le garant

C'est en ce sens que le Conseil Economique et Social avait suggéré, dans son avis de Février 1993 l'inscription de lignes budgétaires bien identifiées et une loi de portée fiscale.

### **L'articulation entre secteur non lucratif associatif, pouvoirs publics, collectivités territoriales**

Alors que, au début du siècle, la puissance publique n'intervenait pratiquement pas dans la vie des associations on constate aujourd'hui une profonde modification et une imbrication étroite dont nous n'évoquerons que certaines conséquences sur la dynamique associative.

L'évolution des associations portée par l'évolution de la société a conduit l'Etat à reconnaître à certaines associations des missions de service public ou leur participation à des actions d'intérêt général, dans le cadre d'une réglementation et d'un financement précis. C'est le cas des associations gestionnaires d'établissement qui, tout en développant leur vie associative autonome sont encadrées administrativement pour tout ce qui concerne le fonctionnement de leur établissement et le niveau du personnel. C'est le cas de nombreuses associations

nationales ou locales en lien par des agréments avec les ministères ou services décentralisés concernés par leurs activités ou avec les collectivités territoriales

D'autre part, les associations sont sollicitées pour apporter leur connaissance du terrain, leur capacité à rejoindre certaines populations dans la mise en oeuvre de politiques publiques aux différents échelons. Ces politiques publiques développent des priorités assorties de modalités de mise en oeuvre précises qu'elles proposent ou demandent aux associations concernées de prendre en charge. Elles correspondent à des urgences que ces dernières perçoivent bien mais qui leur assignent une fonction de prestataires de service parfois au détriment de leur projet et de leur mission propre qui, de ce fait, ne sont plus soutenus.

Il n'est pas toujours facile d'intégrer ces demandes dans le programme de l'association. Il est malheureusement rare de pouvoir, en amont de la décision trouver des instances de dialogue permettant d'améliorer ces projets et d'apporter le point de vue des associations. Cette forme de démocratie participative qui n'enlève rien à l'autorité et à la responsabilité des élus est peu pratiquée. Le monde associatif court un danger, celui de l'instrumentalisation, lorsque son financement dépend de l'exécution des projets des autorités politiques d'où la nécessité d'une parole associative collective au niveau des différents niveaux territoriaux

Dans les appels d'offre qui leur sont adressés comme dans les projets qu'elles présentent il est important que les associations explicitent leur « mieux disant social ». Elles doivent faire ressortir qu'à travers les activités, -que l'on a tendance à banaliser et à réduire à un apport technique que tout organisme privé lucratif pourrait proposer- il y a dans toute prise en charge associative, la présence des membres de l'association, une initiative collective et organisée, des modes d'animation assurés régulièrement, une volonté d'associer les personnes concernées et d'humaniser les relations. qu'il s'agisse d'un club sportif ou de la gestion d'un foyer pour personnes âgées.

La contribution des associations à des tâches d'intérêt général n'est pas mise en question par les ministères et leurs services décentralisés qui reconnaissent leur travail mais les exigences administratives qu'elles doivent remplir pour réaliser leurs activités -ce qui caractérise la situation française -ne sont pas forcément assorties d'un soutien financier. La subvention ou le conventionnement sur programme avec évaluation qui constitue un progrès dans les relations; sont toujours une incertitude.

Cette situation est connue mais, en conséquence, les associations concernées ne peuvent pas toujours déployer toutes leurs potentialités. Certaines ayant à assurer la continuité de leur établissement, absorbées par des charges administratives courent le risque de s'institutionnaliser si les moyens et le temps de la recherche et de l'expérimentation ne sont pas dans leur cahier de charge ; d'autres sont écartelées entre des financements nécessaires et des fidélités à leur projet associatif ; d'autres encore situées aux frontières où elles rejoignent les ruptures physiques ou sociales ne peuvent renoncer à leur vocation de relations personnelles et d'accompagnement qui ne peuvent entrer dans des catégories ou des normes seules prises en compte.

Les relations entre les pouvoirs publics et les associations aux différents niveaux territoriaux demandent à être clarifiées car de cette clarification dépend en partie l'impact que pourront continuer à avoir les associations dans la dynamique sociale et en conséquence une certaine qualité de vie pour les habitants.

## **En conclusion, des questionnements**

Les associations participent-elles à la dynamique sociale et comment ?  
 Quel est leur apport à la société ?  
 Telle était l'interrogation de départ

Un premier constat est celui de l'augmentation de leur nombre et de la diversité de leurs activités liées aux évolutions, ou parfois inspiratrices des évolutions, de la société dont elles sont profondément solidaires. Leurs fonctions se sont élargies au point de couvrir l'horizon qui part de l'association organisée autour de l'intérêt commun de ses seuls membres souhaitant rester dans la sphère du groupe strictement privé qu'ils constituent, à celles dont les activités, au service d'une collectivité, les situent dans un espace public où elles rencontrent nécessairement les pouvoirs publics et les autres acteurs de la société.

La loi de Juillet 1901 peut être adoptée par tout regroupement qui se réclame d'elle et en accepte les souples modalités et les quelques exigences. C'est avant tout l'objet de l'association qui la caractérise. Sans changer de nature, elle peut évoluer au cours de son histoire en fonction de son attention aux besoins perçus dans son environnement ou aux sollicitations internes. Il y aurait donc un risque mortel pour la vitalité associative à demander à cette loi de sérier à leur origine les associations ou d'être plus précise dans ses modalités de mise en oeuvre. Ce que l'on appelle la « nébuleuse associative » ne doit pas être utilisée comme un terme négatif puisqu'il désigne la manifestation positive d'initiatives de citoyens qui veulent agir ensemble et prendre leurs responsabilités dans des secteurs de vie qui les concernent. Elle est plutôt le signe d'une vitalité sociale

Tenter d'en mesurer l'impact dans la dynamique sociale demande évidemment des méthodes d'investigation à partir d'un certain nombre de catégories et de critères retenus par les statisticiens, les économistes, les chercheurs. Le mouvement associatif lui-même, depuis une vingtaine d'années, y apporte sa part. Des travaux présentés dans le cadre des colloques de l'ADDES font avancer la connaissance de ce que l'on peut appeler « la production associative ». Dans d'autres instances, comme le CNVA, on s'efforce également de faire avancer sa reconnaissance.

Nous serons au coeur de notre sujet si nous affirmons d'abord, en amont, l'importance de la naissance c'est à dire de la création et de l'existence de cette institution particulièrement originale dans la société française. Si, du fait de son évolution et de la lourdeur de ses charges, on a parfois tendance à l'assimiler à quelque annexe de l'administration, un retour aux sources s'impose.

La naissance et l'existence de l'association sont des actes collectifs volontaires dont tout citoyen ou résident en France a usage. Un regard sur le nombre et l'objet des associations dans n'importe quelle agglomération ou dans le Journal Officiel montre combien ce type de regroupement répond à une forme de participation civique appréciée, facteur de relations, de réponses à des attentes, de socialisation, qui contribue à une meilleure qualité de vie personnelle et sociale. Il faut cependant

aller plus loin. L'association est l'affaire des citoyens associés. Il leur appartient d'être les garants de son projet de départ et de son fonctionnement. La légitimité de l'association-dans le respect de la loi- dépend uniquement des membres qui la constitue, participant ainsi à la mise en oeuvre du droit de s'associer reconnu par la Constitution. Son premier mérite civique est d'exister. C'est un des moyens à la disposition de la société civile qui a largement contribué à combler le vide entre l'Etat et le citoyen en suscitant ces multiples corps intermédiaires, élargissant l'idée même de démocratie qui n'est plus seulement identifiée à la représentation politique élue au suffrage universel

Ces caractéristiques concernent toutes les associations.

Il est cependant évident qu'une large part de leur impact dans la société dépend de leur objet, de leur volonté et de leur capacité à agir au bénéfice de la population. C'est donc en direction des associations qui se mobilisent au service de la collectivité, identifiées dans la vie publique, qu'elle soit locale ou nationale, que porte prioritairement l'effort de connaissance. Cette recherche scientifique présente le grand intérêt de tenir compte, au moins pour une part, de ce qui est mesurable c'est à dire l'apport économique non négligeable de ce type d'associations. Les mesures s'affinent régulièrement et apportent des données éclairantes sur certaines de leurs caractéristiques (bénévoles, salariés, fonctionnement, relations...)

Une interrogation permanente traverse toutes ces études qui la rend beaucoup plus complexe que l'étude d'une entreprise à but lucratif ou d'un service public. La saisie de données objectives est toujours soumise au crible de la question de la spécificité associative dans l'espace social. Il faut tenir compte de sa non lucrativité, de son fonctionnement désintéressé; de ses administrateurs bénévoles, de son obligation de ne pas partager les excédents mais tout autant de sa fonction d'employeur, de son rôle économique et de sa place dans la création d'emplois qui la conduisent à rencontrer le secteur public par ses missions d'intérêt général et le secteur marchand par certaines de ses activités économiques.

De quel côté est l'association ?

Pour y répondre, on ne peut se tourner vers « le droit des associations » qui n'est pas généré par un ensemble de règles particulières qui découleraient de la loi de 1901 mais par la façon dont les juridictions leur appliquent les règles du droit commun. Le cadre juridique est neutre. Ce sont les actes accomplis par les associations et leurs opérations qui commandent l'application de telle ou telle branche du droit français : droit commercial, droit civil, droit du travail, droit administratif, droit pénal....sans qu'elles soient des entreprises commerciales ou des services publics.

On peut même dire que le droit inter-disciplinaire régissant les associations, déborde le cadre strictement juridique. A travers les courants de pensée qui ont présidé à sa reconnaissance, il relève de l'histoire des idées politiques. Il touche à la philosophie du droit par la définition des rapports de l'Etat avec les associations et leur évolution

C'est donc sur la spécificité associative et sa place singulière dans la société que doit se porter la recherche

Il fallait donc tenter de mettre en évidence la spécificité des fonctions qu'exerce l'association et celle de son fonctionnement interne « autrement dit, il faut

caractériser les produits, la façon de les produire et la finalité de la production » (J.C. Willard -Colloque de l'ADDES 1995)

L'approche tentée dans cette communication ne fait qu'esquisser les éléments que des indicateurs adaptés pourraient analyser. Ils concernent la dynamique interne de l'association (projet, fonctionnement, méthode, acteurs...) et ses conséquences sur le corps social, sa contribution au collectif (activités, lien social, réseaux de relation, expression, changement social...)

Pour faire avancer la question, une confrontation et une convergence d'apports sont indispensables ce que permettent d'espérer les recherches en cours au plan national et international qui abordent maintenant le niveau qualitatif de la spécificité associative

Il convient également dans cet effort d'identification de reconnaître les limites de la formule associative. Sa spécificité les lui impose si elle ne veut pas être dénaturée. D'autres structures peuvent être plus adaptées à certaines missions et le passage de l'une à l'autre doit être rendu possible

Cette connaissance est profondément liée à la reconnaissance des associations dans la société. Le capital de confiance dont elles jouissent auprès de la population tient en grande partie à la mise en oeuvre de leurs caractéristiques spécifiques. Il faut cependant constater que les législateurs de 1901 ont volontairement, pour des raisons liées à l'époque, autorisé peu de moyens pour l'accomplissement de leur objet. Les associations dans l'ensemble sont pauvres et l'exemple des associations sous régime concordataire démontrent qu'un statut moins restrictif est gage de développement. D'autre part, pour des raisons culturelles les Français sont peu enclins à soutenir le financement des organismes privés dont ils voient cependant l'utilité. Dans cette logique c'est à l'Etat d'assurer la redistribution de la solidarité obligatoire et de soutenir, si possible, les initiatives de solidarité volontaire auprès de la population qui sont souvent menées par les associations.

C'est cette politique qui a été suivie dans les précédentes décennies. Les temps ont changé et les priorités politiques évoluent en fonction des urgences. La plupart des associations soutenues ou conventionnées pour assurer des tâches reconnues comme socialement utiles par les pouvoirs publics sont actuellement en difficulté.

Cette situation est significative sur plusieurs points :

Le décalage entre la faiblesse financière et patrimoniale des associations et les activités et services importants qu'elles assurent ou gèrent dans de nombreux secteurs de la vie sociale et qui ne peuvent être assurés qu'avec l'engagement de l'Etat. C'est d'ailleurs par des engagements réciproques et clairement établis que fonctionnent un certain nombre d'associations gestionnaires reconnues comme plus aptes à agir auprès des populations concernées qu'un service public. Il est clair que la prise en charge par l'Etat ou par des fonds sociaux des dépenses de l'établissement sont la contre partie des prestations de service de l'association.

Cela suppose -et c'est la volonté qu'avec d'autres François Bloch Lainé exprime depuis quelque temps -de révéler la fonction originale et nécessaire des associations dans la société et leurs différences avec d'autres intervenants, suffisamment manifestes pour qu'elles puissent bénéficier de dispositions particulières.

Peu de secteurs associatifs, en dehors du sport et de la famille, ont établi des relations pérennes avec les pouvoirs publics ni des formes de partenariat nécessaires

au développement de leurs activités en direction de la population aux différents échelons territoriaux. Aucune loi n'est l'expression d'une volonté de la nation à ce sujet et n'assure la continuité de leurs actions et leur capacité à anticiper sur le moyen terme.

La possibilité d'appel à la générosité publique est limitée à certaines associations luttant contre des maladies ou des fléaux géo-politiques et les placements éthiques ont ouvert quelques voies. Jusqu'à maintenant le système des fondations n'a pu fonctionner dans le champ de l'Economie sociale

L'apport des entreprises à l'action associative et bénévole -tellement développée et organisée dans certains pays - est extrêmement faible dans le nôtre et orienté principalement vers des produits culturels ou humanitaires médiatisés. L'engagement des entreprises pour des causes extérieures à elle-même ne fait pas partie de leur culture sociale. On peut espérer que les évolutions et les urgences actuelles permettront des ouvertures si tous les partenaires concernés sortent d'un certain nombre de schémas d'une autre époque.

La question de la reconnaissance des associations comme acteurs utiles à la dynamique sociale interroge la conception du rôle de l'Etat en dehors de ses fonctions régaliennes comme celle, d'ailleurs, des pouvoirs publics décentralisés. Ont-ils à faire par action directe ? Ont-ils à faire faire dans le cadre de programmes définis autoritairement ? Ont-ils à soutenir des projets ? Ont-ils à faire faire sur propositions concertées associant des personnes aptes à exprimer divers points de vue pour permettre des choix éclairés, avec établissement du contrat, contrôle et évaluations c'est à dire mettre en oeuvre un principe de subsidiarité à la française ?

Cela suppose devant eux des interlocuteurs associatifs soucieux des intérêts de l'ensemble et capables d'assurer une représentation concertée qui n'étouffe pas le pluralisme. C'est une des questions majeures que doit résoudre, à tous les niveaux, le mouvement associatif qui, malgré de grands progrès n'a pas acquis la représentativité correspondant à la réalité de son apport à la société pour remplir sa fonction de proposition, de participation, de critique dont toute société démocratique a besoin.

Cet apport à la société, cette « plus-value » associative sont essentiellement caractérisés par le fait que le capital de l'association, sa richesse, c'est la personne reconnue, c'est la convergence des ressources humaines pour un mieux vivre dans la société; c'est l'appel à la responsabilité de citoyen

Le développement des associations est une affaire qui concerne toute la nation. Il dépend également beaucoup d'une volonté politique.

MTCheroutre

## Bibliographie

Cette bibliographie comporte uniquement la liste des livres, rapports, articles dont il est fait référence dans la communication

- ARCHAMBAULT Edith, BOUMENDIL Judith -*Les dons et le bénévolat en France*- LES-ISL-Fondation de France 1994
- ARCHAMBAULT Edith, *Le secteur sans but lucratif* -Economica -Paris 1996
- ARCHAMBAULT Edith, TCHERNONOG Viviane « Le poids économique du secteur associatif » -Xème colloque de l'ADDES -1994
- BIVILLE Rachel, *Analyse économique des organisations sans but lucratif* - Thèse de doctorat en Sciences Economiques Université Paris I-1992
- BLOCH LAINE F « Identifier les associations de service social » *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*.- Janvier 1994, N°251.p 61 à72
- BLOCH LAINE François « Perfectionner le pacte associatif » *Recma*, Octobre 1996- N°262- p 51 à56
- CAILLE Alain « Don, Association, Solidarité », *Recma*- N° 265, 2ème trim. 1997, p.48 à 57
- CALAME Pierre « De la vision globale à l'action collective » *Tribune Fonda* N°124/125 -Mai 1997 -p27 à 34
- CASTRO Sami, « Les associations à l'heure européenne » *Revue française de comptabilité-Spécial Associations*-Juin 1997 N°290
- CHEROUTRE Marie-Thérèse , *Exercice et développement de la Vie associative dans le cadre de la loi du 1er Juillet 1901*- Rapport au Conseil Economique et Social, Paris, 1993
- CHEROUTRE Marie-Thérèse *L'essor et l'avenir du bénévolat, facteur d'amélioration de la vie* , Rapport au Conseil Economique et Social, Paris 1989
- Conseil National de la Vie Associative, *Bilans de la vie associative* -1982 à 1995, Paris, La documentation française
- Conseil National de la Vie Associative, *Rapports au Premier Ministre des groupes de travail mixte Administration Association* -1997
- CREDOC, *Consommation et modes de vie* « Associations, l'âge de raison »- Juin -Juillet 1993- « L'environnement, une grande cause locale »Février 1996
- CULTURE ET LIBERTE, *-Le développement solidaire-* Rapport d'Orientation -Congrès du Mans -30 Mai -1er Juin 1997
- DELSOL Chantal, *L'Etat subsidiaire* Paris PUF 1992
- FONDA, *Aux associations, citoyens* -Tribune Fonda N°124/125 -Mai 1997- *Pour une éthique des rapports entre pouvoirs et citoyens associés*- Tribune N°93- Janvier 1993- *Reconnaitre l'utilité sociale de certaines associations ?*-Tribune N°104 -Juin 1994 - *L'emploi associatif* - Tribune Mai 1996
- GUILLOIS Thierry « Les évolutions de la fiscalité associative » *Revue française de comptabilité -Spécial Associations*, - Juin 1997, N° 290
- INSEE, *INSEE Première* « le milieu associatif français de 1983 à 1996 »- Septembre 1997
- ION Jacques, *La fin des militants ?*, Paris, Les Editions del'Atelier, 1997
- LAVILLE Jean-Louis « Pour une problématique de l'analyse des associations » *Des jeunes et des associations* ( sous la dir. de ROUDET Bernard,) Paris, L'Harmattan- 1996- p.247 à 264
- LYPOVETSKY Gilles, *Le crépuscule du devoir*, Paris, Gallimard 1992

MAYAUX François, *Noyau stratégique des associations : Quel partage des pouvoirs entre dirigeants bénévoles et dirigeants salariés* -Thèse de doctorat en sciences de gestion -Université Jean Moulin -Lyon 3 -1996

PARODI Maurice « Les sciences sociales peuvent-elles légitimer ou conforter les « spécificités méritoires » des associations ? » *Recma* 3ème trim 1997

POUJOL Geneviève, *Des élites de société pour demain*, Paris -Eres 1996

POUJOL Geneviève, RHOMER Madeleine *Dictionnaire biographiques des militants-XIX,XXème siècles. De l'éducation populaire à l'action culturelle*-Paris L'Harmattan, 1996

PROUTEAU Lionel , *Analyse économique du bénévolat-Théorie d'étude empirique* -Thèse de doctorat de sciences économiques- Université de Nantes -1997

PUJOL Laurent , *La crise au sein des associations* - Thèse de doctorat en sciences de gestion -Université du Maine -1993

TCHERNONOG Viviane *Les relations financières entre les Collectivités locales et les associations*-Colloque de l'Ades 1991

TCHERNONOG Viviane -*Création, cycle de vie et mortalité des associations* LES/CNRS- 1996

TRIOMPHE Annie, BOUMENDIL Judith -*La place des associations dans la gestion des établissements et services sociaux* -LES/CNRS -1995